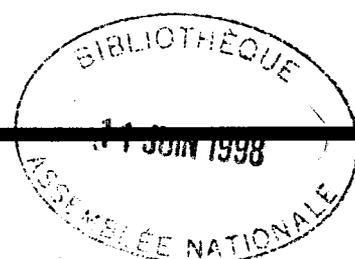


**ANNEXE B
(Questions 95-96)
Partie 2**

**ANNEXE B
(Questions 95-96)
Partie 2**

**ÉTUDES DES CRÉDITS
1998-1999**



**Centre local de développement
(CLD) de Caniapiscau**

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38)

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes supplémentaires à

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION DE
CANIAPISCAU INC.**

changeant sa dénomination sociale en celle de

**CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD)
DE CANIAPISCAU**

et confirmant le ou les document(s) ci-annexé(s).

FAIT À QUÉBEC LE 9 JANVIER 1998

**Déposées au registre le 9 janvier 1998
sous le matricule 1147361811**



N980D71L18C10JA


Inspecteur général des institutions financières



Contresignataire

RÉSOLUTION

Résolution n° AP.08/12-97

Il est résolu de remplacer
 modifier
 abroger

les pouvoirs ou les objets
 les biens immobiliers ou
les revenus en provenant
 la dénomination sociale
 les autres dispositions
 le siège social
 le nombre des administrateurs

de la façon suivante:

La MISSION du Centre local de développement de ^(CLD) Caniapiscau est de favoriser développement économique et touristique sur le territoire de la M.R.C. de Caniapiscau.

Les RESPONSABILITES ET MANDATS du Centre local de développement de ^(CLD) Caniapiscau sont les suivants :

- Mise sur pied et gestion d'un guichet multi-services à l'entrepreneuriat;
- Elaboration d'un plan d'action en matière de développement de l'emploi, ce qui comprend :
 - Poser un diagnostic sur la réalité socio-économique du milieu;
 - Evaluer les forces et les ressources du milieu;
 - Evaluer les stratégies locales et les priorités d'intervention en matière de développement économique et développement de l'emploi;
 - Définir les moyens d'action possibles visant le développement de l'entrepreneuriat sur notre territoire;
- Elaborer toutes les stratégies liées au développement de l'entrepreneuriat et des entreprises, incluant les entreprises de l'économie sociale;
- Servir de comité aviseur auprès du Centre local d'emploi (C.L.E.);
- Remplir tout autre mandat que le gouvernement pourrait lui confier.

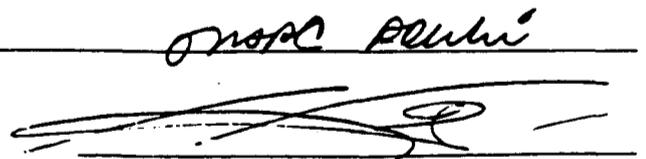
Nouvelle dénomination sociale: CENTRE LOCAL DE DEVELOPPEMENT (CLD) DE CANIAPISCAU

Copie certifiée de la résolution n° AP.08/12-97

de la corporation CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA REGION
(dénomination sociale)
DE CANIAPISCAU INC.

adoptée par le vote d'au moins les 2/3 des membres présents à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin et tenue le 17 DECEMBRE 1997




(signature du secrétaire)

LISTE DES MEMBRES DU
CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE CANIAPISCAU

COLLÈGES	NOMS	ORGANISMES	TITRES
Municipalité	Robin P. Bélanger	Ville de Fermont	
Municipalité	Marc Poulin	Ville de Fermont	Vice-président
Municipalité	Marcella Beaudoin	Ville de Schefferville	
Entreprise	Sophie Thibodeau	Vitrierie Thibodeau	
Commerce	Monique Thibeault	Association des marchands de Fermont	Présidente
Communautaire	Manon Abud	Table jeunesse	Secrétaire-trésorière
Communautaire	Charles Lapointe	Habitation Fermont	
Membre coopté	Jean Fortin	Minière Québec Cartier	
Institutionnel	Albert Gaudet	Centre de santé	
Travailleur	Claude Lévesque	Métallos	
Travailleur	Jean-Claude Marchand	C.E.Q.	
Autochtones	Paul Wilkinson	Naskapiés	
Autochtones	VACANT	Montagnais	

**Centre local de développement
de la Basse-Côte-Nord**

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38)

L'inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes supplémentaires à

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DE LA BASSE-CÔTE NORD
(KÉGASKA-BLANC-SABLON)

changeant sa dénomination sociale en celle de

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT
DE LA BASSE-CÔTE-NORD

et confirmant le ou les document(s) ci-annexé(s).

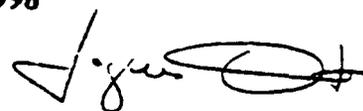
FAIT À QUÉBEC LE 12 JANVIER 1998

*Déposées au registre le 12 janvier 1998
sous le matricule 1146280103*



L'inspecteur
général des
institutions
financières

E480D73L01C00NA


inspecteur général des institutions financières


Contratsignataire

RÉSOLUTION

Résolution n° 03-97

- Il est résolu de
- | | | | |
|-------------------------------------|-----------|-------------------------------------|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | remplacer | <input checked="" type="checkbox"/> | les pouvoirs ou les objets |
| <input checked="" type="checkbox"/> | modifier | <input type="checkbox"/> | les biens immobiliers ou |
| <input type="checkbox"/> | abroger | <input type="checkbox"/> | les revenus en provenant |
| | | <input checked="" type="checkbox"/> | la dénomination sociale |
| | | <input type="checkbox"/> | les autres dispositions |
| | | <input type="checkbox"/> | le siège social |
| | | <input checked="" type="checkbox"/> | le nombre des administrateurs |

de la façon suivante:

Les nouveaux objets doivent être les suivants:

Promouvoir le développement économique, social et culture et sans limiter la portée de ce qui précède:

- Regrouper ou coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat et assurer le financement de ces services;
- Elaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi;
- Elaborer en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
- Agir en tant que comité consultatif auprès du centre local d'emploi de son territoire;
- Exécuter, sur autorisation du ministre, tout autre mandat provenant des ministères ou organismes du gouvernement concernés par le développement local.

La corporation poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tous profits ou autres gains de semblable nature que pourrait faire la corporation, seront utilisés uniquement pour la poursuite de ses objets.

Copie certifiée de la résolution n° 03-97

de la corporation de Corporation développement Economique de la
(dénomination sociale)
Basse-Côte-Nord (Kégaska-Blanc-Sablon)

adoptée par le vote d'au moins les 2 / 3 des membres présents à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin et tenue le 03 Décembre 1997


(signature du secrétaire)

AUTRES DISPOSITIONS (selon le cas)

Résolution n° _____

Le nombre d'administrateurs du CLD sera de 12 personnes.

Nouvelle dénomination sociale: Centre local de développement de la
Basse-Côte-Nord


(signature du secrétaire)

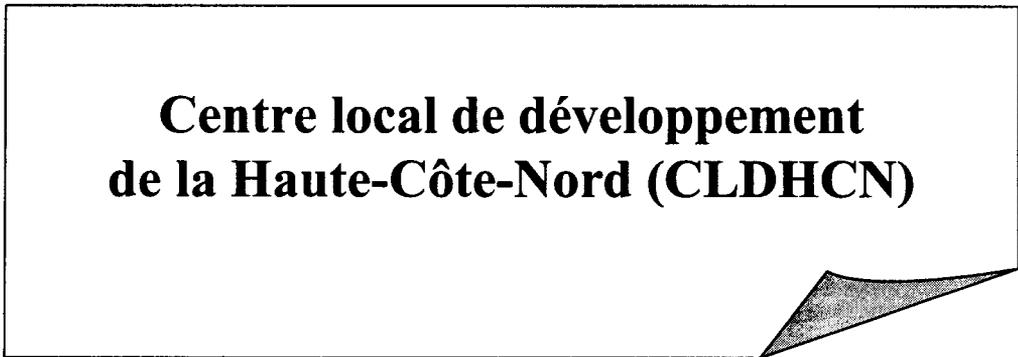
LISTE DES MEMBRES DU CLD BASSE-CÔTE-NORD

SECTEUR	NOM	FONCTION
Communautaire	Adéline Anderson	Présidente / Association des Jeunes de la BCN
Commerce & Affaires	James Buckle Gladis Martin Lloyd Jones	Président / Costo Accounting and Advertizing Co-proprétaire / Le Restaurant des soeurs Président / Lloyd Jones enr. (contracteur)
Coopératif	Kenneth Anderson	Directeur / Coopérative des pêcheurs
Tourisme	Alberte Marcoux Antony Dumas	Directrice / Toutes Îles (entreprise touristique) Président . Whalers tours inc. . Bar 138 (restaurant) . Transport Antony Dumas (scolaire)
Institutionnel	À venir	
Travailleurs	Armand Joncas	MAPAQ, fonctionnaire
Pêche et agriculture	Paul Nadeau * À venir	Directeur / Association des pêcheurs de la BCN
Loisir & culture	Priscilla Griffin	Présidente / Comité loisirs St-Paul
Municipal	Richmond Monger Brian Evans Camil Féquet Lionel Roberts * Alexandre Dumas	Maire / MONGSt-Laurent Maire / Gros Mécatina Maire / St-Augustin Maire / Bonne-Espérance Maire / Blanc-Sablon

* = Membre de la SOLIDE

D.G. du CLD : Daniel Féquet, également trésorier de la SOLIDE

**Centre local de développement
de la Haute-Côte-Nord (CLDHCN)**



LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38)

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes supplémentaires à

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DE LA HAUTE CÔTE-NORD
(C.D.E.H.C.N.) INC.

changeant sa dénomination sociale en celle de

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA
HAUTE-CÔTE-NORD (CLDHCN)

et confirmant le ou les document(s) ci-annexé(s).

FAIT À QUÉBEC LE 9 JANVIER 1998

*Déposées au registre le 9 janvier 1998
sous le matricule 1142286237*



Gouvernement
du Québec
L'Inspecteur
général des
institutions
financières

E580D77L32C61DA



Inspecteur général des institutions financières



Contresignataire

RÉSOLUTION

Résolution n° AGS 97-12-005

Il est résolu de remplacer les pouvoirs ou les objets
 modifier les biens immobiliers ou
 abroger les revenus en provenant
 la dénomination sociale
 les autres dispositions
 le siège social
 le nombre des administrateurs

de la façon suivante:

Les nouveaux objets doivent être les suivants :

Promouvoir le développement économique, social et culturel et sans limiter la portée de ce qui précède :

- Regrouper ou coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat et assurer le financement de ces services;
- Elaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi;
- Elaborer en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
- Agir en tant que comité consultatif auprès du centre local d'emploi de son territoire;
- Exécuter, sur autorisation du ministre, tout autre mandat provenant des ministères et organismes du gouvernement concernés par le développement local.

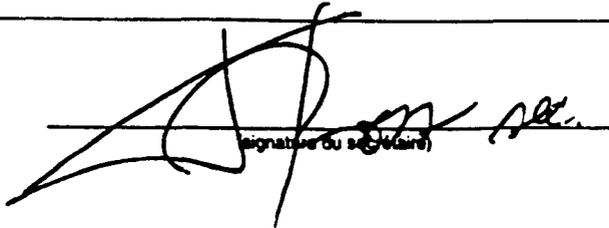
La corporation poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tous profits ou autres gains de semblable nature que pourrait faire la corporation seront utilisés uniquement pour la poursuite de ses objets.

Voir page suivante

Copie certifiée de la résolution n° AGS 97-12-005

de la corporation CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA HAUTE COTE-NORD
(dénomination sociale)
(C.D.E.H.C.N.) INC.

adoptée par le vote d'au moins les 2/3 des membres présents à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin et tenue le 15 DECEMBRE 1997


Signature du Secrétaire

AUTRES DISPOSITIONS (selon le cas)

Résolution n° AGS 97-12-005 (suite)

La dénomination sociale sera :

- CENTRE LOCAL DE DEVELOPPEMENT DE LA HAUTE-COTE-NORD (CLDHCN)

Le nombre des administrateurs sera :

- DE DIX-SEPT (17)



(signature de secrétaire)

**Liste des membres du conseil d'administration du Centre local de développement de
La Haute-Côte-Nord.**

Secteur Municipal de l'Est

M. Marcel Montreuil
Municipalité de Colombier
Maire

M. Gaston Tremblay
Municipalité de Forestville
Maire

Secteur Affaires et Commerce de l'Est

M. René Gagnon
Imprimerie Forestville
Directeur des ventes

Secteur Industrie

Mme Ghislaine Morin
Union des producteurs agricoles
Présidente

Secteur Tourisme

Mme Laurie Levasseur
Corporation touristique locale
secrétaire

Secteur Travailleurs et Coopératives

M. Pierre Laurencelle
La Nord-Côtière
Président

Secteur Entrepreneurs Jeunesse

M. Marc Lemieux
Pièces d'auto Forel
Vice-président

Secteur Municipal de l'Ouest

M. Jacques Gagnon
Municipalité de Grandes-Bergeronnes
Maire

M. Marc Bouchard
Municipalité de Les Escoumins
Maire

Secteur Affaires et Commerce de l'Ouest

M. André Pelchat
Complexe hôtelier Pelchat
Directeur général

Secteur Économie sociale

Mme Sylvie Brisson
Service d'aide domestique de La H.-C.-N.
Responsable de l'économie sociale

Secteur Santé

Mme Suzie Desbiens
La Maison l'Amie d'Elle
Directrice

Secteur Institutions financières

M. Jacques Ross
Caisse populaire Desjardins de Forestville
Administrateur

Secteur Organismes Jeunesse

Mme Luce Harvey
Comité action jeunesse
Organisatrice communautaire

**Secteur Communautaire, Loisirs, Culture
et Communication**

Lyne Deschênes
Centre d'action bénévole Le Nordest
Directrice générale

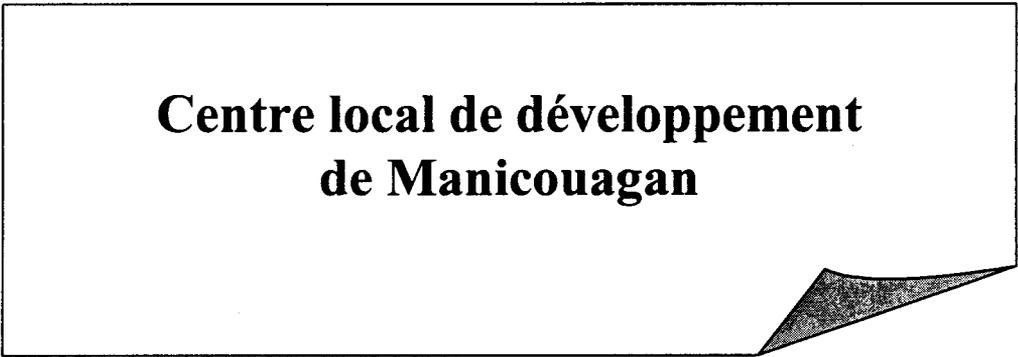
**Secteur Éducation, Recherche et
Développement**

Denis D'Astous
Commission scolaire de Bersimis
Responsable du secteur foresterie

Secteur Conseil de bande autochtone

M. Marc Genest
Conseil de bande Montagnais
Directeur des finances et du
développement économique

**Centre local de développement
de Manicouagan**



LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38)

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes supplémentaires à

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE RÉGION
BAIE-COMEAU INC.

changeant sa dénomination sociale en celle de

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT
DE MANICOUAGAN

et confirmant le ou les document(s) ci-annexé(s).

FAIT À QUÉBEC LE 11 FÉVRIER 1998

Déposées au registre le 11 février 1998
sous le matricule 1142318469



E180D79L64C80SA


inspecteur général des institutions financières


Contratsignataire

RÉSOLUTION

Résolution n° _____

- Il est résolu de
- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> remplacer | <input checked="" type="checkbox"/> les pouvoirs ou les objets |
| <input checked="" type="checkbox"/> modifier | <input type="checkbox"/> les biens immobiliers ou les revenus en provenant |
| <input type="checkbox"/> abroger | <input checked="" type="checkbox"/> la dénomination sociale |
| | <input type="checkbox"/> les autres dispositions |
| | <input type="checkbox"/> le siège social |
| | <input checked="" type="checkbox"/> le nombre des administrateurs |

de la façon suivante:

Afin de se conformer au mandat qui nous a été confié par la MRC Manicouagan de se modifier pour respecter les critères d'établissement d'un centre local de développement tel que décrit dans le texte de Loi 171.

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

Il est proposé par Mme Micheline Simard, appuyé de M. Jean-Denis St-Gelais et unanimement résolu de modifier la dénomination sociale suivante :

Corporation de développement économique et touristique région Baie-Comeau inc.

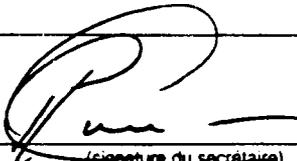
Pour :

Centre local de développement de Manicouagan

Copie certifiée de la résolution n° _____

de la corporation Corporation de développement économique et touristique région
(dénomination sociale)
Baie-Comeau inc.

adoptée par le vote d'au moins les 2/3 des membres présents à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin et tenue le 3 février 1998


(signature du secrétaire)
président

AUTRES DISPOSITIONS (selon le cas)

Résolution n° _____

POUVOIRS ET OBJETS

Il est proposé par Mme Micheline Simard, appuyé de Mme Sophie Barabé et unanimement résolu de modifier les objets pour qu'ils se lisent comme suit :

La corporation poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tous profits ou autres gains de semblable nature que pourrait faire la corporation seront utilisés uniquement pour la poursuite de ses objets.

- A) Élaborer des stratégies liées au développement de l'entrepreneuriat et des entreprises de tous les secteurs de l'économie de la MRC Manicouagan incluant celui de l'économie sociale.
- B) Élaborer un plan d'action en matière de développement économique et de développement de l'emploi.
- C) Mettre sur pied et gérer un guichet multi-services à l'entrepreneuriat adapté à la MRC Manicouagan.
- D) Promouvoir le développement économique des secteurs industriel, commercial, touristique et de l'économie sociale du territoire de la MRC Manicouagan.
- E) Promouvoir l'établissement d'entreprises dans ces secteurs sur ce territoire de la MRC Manicouagan et ainsi la création d'emplois.
- F) Agir en tant que comité consultatif auprès du Centre local de l'emploi (CLE) du territoire de la MRC Manicouagan.
- G) Supporter financièrement certains projets incluant des projets d'entreprises d'économie sociale.
- H) Acquérir par achat, location ou autrement, posséder et exploiter les biens meubles et immeubles nécessaires aux fins ci-dessus mentionnées.
- I) Exécuter, sur autorisation du ministre, tout autre mandat provenant des ministères et organismes du gouvernement concernés par le développement local.

MODIFICATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Afin de bien représenter chacun des secteurs d'activités tel que prévu dans la Loi, il est proposé par Mme Micheline Simard, appuyé de Mme Sophie Barabé et unanimement résolu d'augmenter le nombre des administrateurs à quinze (15).



(signature du secrétaire)
Président

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38)

L'inspecteur général des institutions financières, sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies, accorde à

COMMISSARIAT INDUSTRIEL
RÉGIONAL DE BAIE-COMEAU INC.

les présentes lettres patentes supplémentaires confirmant le ou les documents ci-annexés, changeant sa dénomination sociale en celle de

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE RÉGION
BAIE-COMEAU INC.

DÉLIVRÉES À QUÉBEC LE 5 SEPTEMBRE 1995

Déposées au registre le 5 septembre 1995
sous le matricule 1142318469



E180D79D64C80SA


inspecteur général des institutions financières par intérim


Contresignataire

RÉSOLUTION

Résolution n° _____

- Il est résolu de
- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> remplacer | <input checked="" type="checkbox"/> les pouvoirs ou les objets |
| <input checked="" type="checkbox"/> modifier | <input type="checkbox"/> les biens immobiliers ou |
| <input type="checkbox"/> abroger | les revenus en provenant |
| | <input checked="" type="checkbox"/> la dénomination sociale |
| | <input type="checkbox"/> les autres dispositions |
| | <input type="checkbox"/> le siège social |
| | <input checked="" type="checkbox"/> le nombre des administrateurs |

de la façon suivante:

Changement de dénomination sociale

Pour faire suite à la demande de la Ville de Baie-Comeau, le Commissariat industriel régional de Baie-Comeau et le Bureau des congrès et du tourisme ont décidé de présenter à leurs membres une demande afin de procéder au regroupement de ces deux organismes. Les deux conseils d'administration se sont rencontrés et ont décidé de changer la dénomination sociale du Commissariat industriel afin qu'elle reflète bien les activités touristiques qui feront désormais parti de son mandat.

La dénomination proposée est : Corporation de développement économique et touristique - région Baie-Comeau inc.

Après discussion, il est proposé par M. JEAN-YVES BERNATCHEZ, appuyé de M. ROGER LEVASSEUR et unanimement résolu que la dénomination sociale soit : Corporation de développement économique et touristique région Baie-Comeau inc.

Copie certifiée de la résolution n° _____

de la corporation Commissariat industriel régional de Baie-Comeau inc.
(dénomination sociale)

adoptée par le vote d'au moins les 2 / 3 des membres présents à une assemblée générale spéciale convoquée

à cette fin et tenue le 26 avril 1995


(signature du secrétaire)

AUTRES DISPOSITIONS (selon le cas)

Résolution n° _____

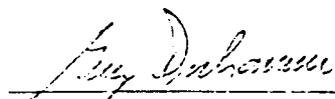
Modification aux pouvoirs et objets de la charte

Il est proposé par M. ROGER LEVASSEUR, appuyé de M. MICHEL BERUBE et unanimement résolu que pour bien refléter le mandat du Bureau des congrès et du tourisme, le Commissariat industriel régional de Baie-Comeau inc. modifie les pouvoirs et objets de sa charte, qui devrait maintenant se lire comme suit :

1. Promouvoir le développement économique des secteurs industriel, commercial et touristique du territoire desservi par la corporation.
2. Promouvoir l'établissement et l'expansion d'entreprises et la création de nouveaux emplois.
3. Sensibiliser la population devant l'importance du développement touristique.
4. Développer et promouvoir, les activités, les produits et les attraits touristiques du territoire desservi par la corporation.
5. Diffuser et distribuer l'information adéquatement.
6. Acquérir par achat, location ou autrement, posséder et exploiter les biens meubles et immeubles nécessaires aux fins ci-dessus mentionnés.

Modification du nombre d'administrateurs au Conseil d'administration

Afin de faire suite à la résolution du Bureau des congrès et du tourisme de Baie-Comeau de s'intégrer à notre corporation, il est proposé par M. ROGER LEVASSEUR, appuyé de M. MICHEL BERUBE et unanimement résolu d'augmenter à douze (12) le nombre de sièges au Conseil d'administration de notre corporation.



(Signature du secrétaire)



L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

1506-6392

Ancienne dénomination SOCÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
sociale et sa version MANICOUAGAN-OUTARDES INC.

Nouvelle dénomination COMMISSARIAT INDUSTRIEL RÉGIONAL DE
sociale et sa version BAIE-COMEAU INC.

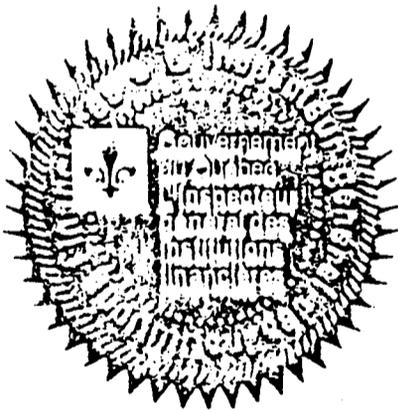
Date de constitution 1977 09 01

L'inspecteur général des
institutions financières
JEAN-MARIE BOUCHARD

CERTIFICAT

Le texte qui précède est une copie conforme du texte de l'avis publié à la Gazette officielle du Québec, en date du 1985 07 20, numéro 29 , page 3547

Ce texte a été enregistré conformément à l'article 2 de la Loi sur les compagnies, en date du 1985 08 13 au libro C-1191 , folio 67



Jean-Marie Bouchard
inspecteur général des institutions financières

C. - H. - N. - C.
- Contresignataire

29 NOV. 1977

LETTRES PATENTES
(Loi des compagnies 3e partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, sous l'autorité de la troisième partie de la Loi des compagnies, accorde aux requérants ci-après désignés les présentes lettres patentes les constituant en corporation sous le nom de

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL MANICOUAGAN-
OUTARDES INC.**

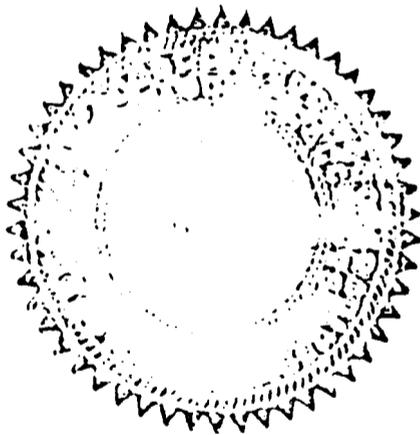
Données et scellées à Québec,

le 1er septembre 1977

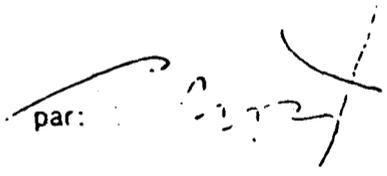
et enregistrées le 10 novembre 1977

libro C-799

folio 15



Le Ministre

par: 

1 — REQUERANTS

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont

Nom et prenom	Profession	Adresse
BOUTIN, Maurice	conseiller technique.	727 de la Falaise, Hauterive.
GAUVIN, Marius	répartiteur à l'Hydro Québec	1025 Henri, Hauterive.
ASSELIN, Jacques	commis	840 Labrie, Hauterive.

2 — SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la corporation est situé à *Hauterive*

3 — CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs provisoires de la corporation sont

Maurice Boutin, Marius Gauvin, Jacques Asselin.

4 — IMMEUBLES

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à \$ 5,000,000.-

5 — OBJETS

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

Sans intention de gain pécuniaire et sans aucun but lucratif:

- 1.- *Promouvoir le développement économique et industriel au niveau régional;*
- 2.- *Promouvoir l'établissement et l'expansion d'industries et la création de nouveaux emplois;*
- 3.- *Promouvoir le bien-être moral, matériel et social de la population présente et future de la région;*

6 — AUTRES DISPOSITIONS (S'IL Y A LE CAS)

Lorsque la corporation cessera d'opérer ou lorsqu'elle sera dissoute, tous les biens qu'elle possédera devront être cédés, à titre gratuit, aux municipalités, corps publics ou organismes qui participeront au développement industriel et économique de la région, selon la décision du Conseil d'Administration.

CLD DE MANICOUAGAN

LISTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 1998-1999

SIÈGE	MEMBRE	REPRÉSENTE	FONCTION
1	Jean-Charles Girard	Municipalité de Chute-aux-Outardes	Maire
2	Claude Martel	Ville de Baie-Comeau	Maire
3	Alain Larouche	Ville de Baie-Comeau	Conseiller municipal
4	Michel Lévesque	Municipalité de Franquelin	Maire
5	Georges-Henri Gagné	MRC Manicouagan	préfet
6	Jerry J. Touzel	Donohue	Directeur finances et administration
7	Patrick Ferrero	Laboratoire B-Sol	Président - directeur-général
8	Maryse Desjardins	Gîte au Vieux Quartier	Propriétaire
9	Lise Caron	Coopérative du mirage	Présidente
10	Pierre Rousseau	Centre de valorisation des ressources industrielles et domestiques	Président
11	Danielle Sirois	Service externes de main-d'oeuvre (SEMO)	Coordonnatrice
12	Jean-Marc Cliche	Cégep de Baie-Comeau	Directeur général
13	Frédéric Boudreault	Carrefour jeunesse emploi	Président
14	Marjolain Dufour	C.S.N.	Président
15	Odile Boisclair	Centre de femmes l'Étincelle	Animatrice-intervenante

**Centre local de développement
Minganie**

LETTRES PATENTES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38, art. 218)

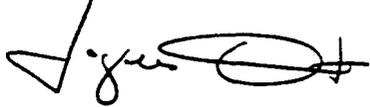
L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en corporation sous la dénomination sociale

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT MINGANIE

FAIT À QUÉBEC LE 9 JANVIER 1998

*Déposées au registre le 9 janvier 1998
sous le matricule 1147361530*




Inspecteur général des institutions financières


Contresignataire

1- Requérants

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénom	Profession ou occupation habituelle	Adresse domiciliaire (N°, rue, municipalité, code postal)
Raymonde Poirier	Retraitée	159, chemin d'en Haut Natahsquan, GOG 2E0
Ghislain Tanguay	Homme d'affaire	31, Bellevue Baie-Johan-Beetz, GOG 1B0
Léonilla Duguay	Retraitée	548, Jacques-Cartier Rivière-au-Tonnerre, GOG 2L0
Johnny Deraps	Retraité	119, Jacques-Cartier Aguanish, GOG 1A0
Eliane Girard	Cuisinière	370, rue Saint-Jean Rivière-Saint-Jean, GOG 2N0
Mario Auclair	Chef-Guide	L'Ile-d'Anticosti Port-Menier, GOG 2Y0
Jean-Luc Burgess	Retraité	895, chemin du Roi Longue-Pointe-de-Mingan, GOG1V0
Julien Boudreau	Enseignant	1406, Boréale Havre-Saint-Pierre, GOG 1P0

2- Siège social

Le siège social de la corporation est situé:

Havre-Saint-Pierre (Québec)
GOG 1P0

3- Conseil d'administration

Les administrateurs provisoires de la corporation sont:

Raymonde Poirier
Ghislain Tanguay
Léonilla Duguay
Johnny Deraps
Eliane Girard
Mario Auclair
Jean-Luc Burgess
Julien Boudreau

4- Immeubles

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 1 million.

ou

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à

5 - Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

Promouvoir le développement économique, social et culturel, sans limiter la portée de ce qui précède :

- Regrouper ou coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat et assurer le financement de ces services;
- Élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi;
- Élaborer en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
- Agir en tant que comité consultatif auprès du centre local d'emploi de son territoire;
- Exécuter, sur autorisation du ministre, tout autre mandat provenant des ministères et organismes du gouvernement concernés par le développement local.

La corporation poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tous profits ou autres gains de semblable nature que pourrait faire la corporation seront utilisés uniquement pour la poursuite de ses objectifs.

6 - Autres dispositions (selon le cas)

1. ACTIONS

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun, adopter un règlement pour acquérir des actions de sociétés par actions.

2. ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration est composé de 29 administrateurs; ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la Loi sur les compagnies.

3. EMPRUNT

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun :

- a) faire des emprunts de deniers sur le crédit de la corporation;
- b) émettre des obligations ou autres valeurs de la corporation et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;
- c) hypothéquer les immeubles et les meubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la corporation.

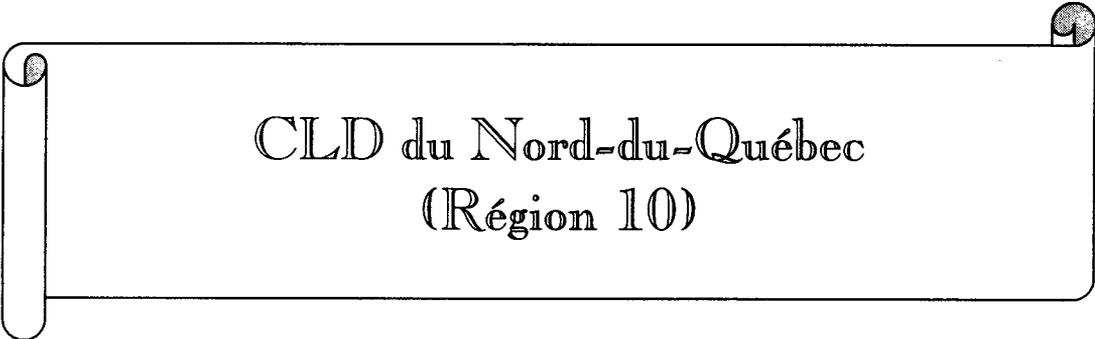
Nonobstant les dispositions du Code civil du Québec, consentir une hypothèque, même ouverte, sur une universalité des biens meubles ou immeubles, présents ou à venir, corporels ou incorporels, le tout conformément à l'article 34 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations.

Liste des administrateurs du CLD Minganie

Nom	Secteur d'activité	Fonction dans le CLD	Titre Adresse
Yves Poulin	Coopératif	Administrateur	Directeur général, Coopérative de consommation de L'île-d'Anticosti C.P. 130, Port-Menier, G0G 2Y0
Serge Lamontagne	Travailleur	Administrateur	Vice-président, SFPO 1319, rue Boréale, C.P. 971, Havre-Saint-Pierre, G0G 1P0
Daniel Gonthier <i>AFFAIRE et commerce</i>	Mine et forêt	Administrateur	Directeur général, Gonthier Industries 306, Saint-Jean, Rivière-Saint-Jean, G0G 2N0
✓ Lise Loiselle <i>AFFAIRE et commerce</i>	Pêche	Administratrice	Présidente de l'administration portuaire de Mingan 272, rue de la Mer, Longue-Pointe-de-Mingan, G0G 1V0
Romuald Gallant <i>AFFAIRE et commerce</i>	Tourisme	Administrateur	Président, Centre infotouristique 15 Gallant, Aguanish, G0G 1A0
Jean Cassivy <i>AFFAIRE et commerce</i>	Commerce	Administrateur	Président, Association des gens d'affaires de Havre-Saint-Pierre 1155, de la Digue, Havre-Saint-Pierre, G0G 1P0
Jean-Yves Richard	Santé	Administrateur	Représentant du comité des usagés sur le conseil d'administration du Centre de santé de la Minganie 1631, 1 ^{ère} Rue, Havre-Saint-Pierre, G0G 1P0
Marc Roussy	Éducation	Administrateur	Commissaire, Commission scolaire de la moyenne Côte-Nord 439, rue Saint-Jean, Rivière-Saint-Jean, G0G 2N0
✓ Lise Carbonneau Hounsell	Communautaire 1	Administratrice	Coordonnatrice, Maison des jeunes "Entre deux tournants" C.P. 58, Natashquan, G0G 2E0
Berchmans Boudreau	Communautaire 2	Administrateur	Directeur, Radio et télévision communautaire de Havre-Saint-Pierre 992, rue du Bouleau, Havre-Saint-Pierre, G0G 1P0

✓ Léonilla Duguay	Municipal	Administratrice	Maire de Rivière-au-Tonnerre 548, Jacques-Cartier, Rivière-au-Tonnerre, G0G 2L0
✓ Éliane Girard	Municipal	Administratrice	Maire de Rivière-Saint-Jean 370, rue Saint-Jean, Rivière-Saint-Jean, G0G 2N0
Jean-Luc Burgess	Municipal	Administrateur	Maire de Longue-Pointe-de-Mingan 895, chemin du Roi, Longue-Pointe-de-Mingan, G0G 1V0
Julien Boudreau	Municipal	Administrateur	Maire de Havre-Saint-Pierre 1406, rue Boréale, Havre-Saint-Pierre, G0G 1P0
Ghislain Tanguay	Municipal	Administrateur	Maire de Baie-Johan-Beetz 31, Bellevue, Baie-Johan-Beetz, G0G 1B0
Johnny Deraps	Municipal	Administrateur	Maire d'Aguanish 119, Jacques-Cartier, Aguanish, G0G 1A0
✓ Raymonde Poirier	Municipal	Administratrice	Maire de Natashquan 159, Chemin d'En Haut, Natashquan, G0G 2E0
Mario Auclair	Municipal	Administrateur	Maire de L'Île-d'Anticosti Port-Menier, L'Île-d'Anticosti, G0G 2Y0

5 Femmes



CLD du Nord-du-Québec
(Région 10)

**Centre local de développement
de la Radissonie**

Québec

LETTRES PATENTES

Loi sur les compagnies, Partie III

(L.R.Q., chap. C-38, art. 218)

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en corporation sous la dénomination sociale

**CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT
DE LA RADISSONIE**

FAIT À QUÉBEC LE 28 JANVIER 1998

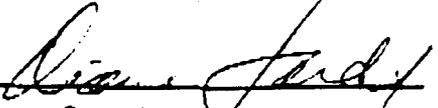
*Déposées au registre le 28 janvier 1998
sous le matricule 1147400437*



Gouvernement
du Québec
L'Inspecteur
général des
institutions
financières.

R850D57L34C02JA


Inspecteur général des institutions financières


Contresignataire

1 - Requérants

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénom	Profession ou occupation habituelle	Adresse domiciliaire (N°. rue, municipalité, code postal)
M. Gérald Lemoyne	Opérateur de locomotives	76, des Ormes, Lebel-sur-Quéville (Québec) JOY 1X0
M. Robert Labelle	Agent de sécurité	38, des Trembles, Matagami (Québec) JOY 2A0
M. Raymond Thibault	Ingénieur	4, du Portage, Matagami (Québec) JOY 2A0

2 - Siège social

Le siège social de la corporation est situé: à Matagami

3 - Conseil d'administration

Les administrateurs provisoires de la corporation sont:

M. Gérald Lemoyne
M. Robert Labelle
M. Raymond Thibault

4 - Immeubles

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 100 millions

ou

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à

5 - Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

Promouvoir le développement économique, social et communautaire, sans limiter la portée de ce qui précède:

- Regrouper ou coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat et assurer le financement de ces services;
- Elaborer une entente de services adaptée à chaque milieu et à être signée entre le Centre local de développement et l'instance désignée par le milieu;
- Elaborer un plan local d'action pour l'économie et l'emploi;
- Agir en tant que comité consultatif auprès du Centre local d'emploi de la Radissonie;
- Exécuter, sur autorisation du Ministre, tout autre mandat provenant des Ministères.

La corporation poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tous profits ou autres gains de semblable nature que pourrait faire la corporation seront utilisés uniquement pour la poursuite de ses objets.

6- Autres dispositions (selon le cas)**1. ACTIONS**

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun, adopter un règlement pour acquérir des actions de sociétés par actions.

2. ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration est composé de trente et un (31) administrateurs; ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la Loi sur les compagnies.

3. EMPRUNT

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun:

- a) faire des emprunts de denier sur le crédit de la corporation;
- b) émettre des obligations ou autres valeurs de la corporation et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenable;
- c) hypothéquer les immeubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la corporation.

Nonobstant les dispositions du Code civil du Québec, consentir une hypothèque, même ouverte, sur une universalité de biens meubles ou immeubles, présents ou à venir, corporels ou incorporels, le tout conformément à l'article 34 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations.

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (RADISSONIE)

**Liste des membres
du Comité exécutif et du Conseil d'administration**

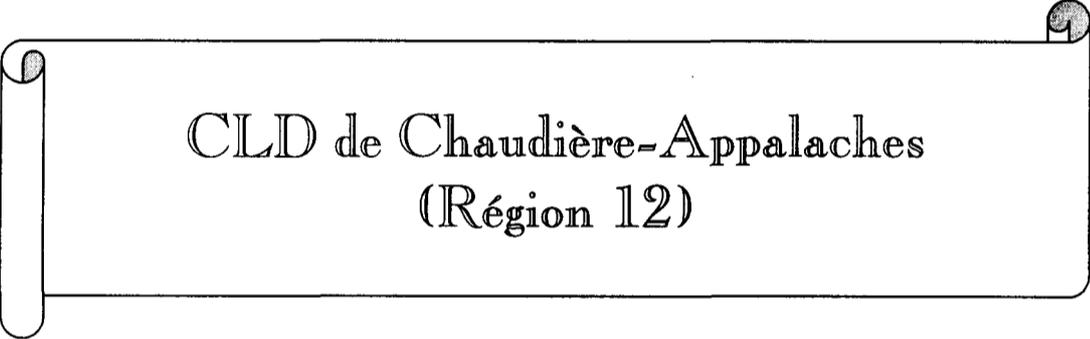
NOM	ADRESSE	TÉL. & TÉLÉC.	COLLÈGE ÉLECTORAL
*Lemoyne, Gérald Président	Ville de LSQ 500, Place Quévillon C.P. 430 L-S-Q (Québec) J0Y 1X0	(819) 755-4826 Bur. 755-2147 755-2209 Rés. 755-4303 Fax: (819) 755-8124	Élus municipaux: maire
*Bérubé, Jacques 1er Vice-président	Ville de Chapais C.P. 380 145, boul. Springer Chapais (Québec) G0W 1H0	(418) 745-2511 Bur. 745-2554 Fax: (418) 745-3871	Élus municipaux: maire
*Desjardins, Ghislain 2e Vice-président	Centre d'études collégiales 110 Obalski Chibougamau (Québec) G8P 2E9	(418) 748-7637 #23 Fax: (418) 748-7238	Collégial & Universitaire
*Labelle, Robert Trésorier	Ville de Matagami Case postale 160 Matagami (Québec) J0Y 2A0	(819) 739-2541 Bur. 739-2511 #152 Rés. 739-4206 Fax: (819) 739-4278	Élus Municipaux: maire
*Couture, Denis	518, rue Wilson C.P. 181 Chibougamau (Québec) G8P 2K6	(418) 748-3132 Bur. 748-6047 Rés. 748-4943 Pagette: 1-819-280-7526 Fax: (418) 748-6287	Élus municipaux: conseiller
*Pelletier, Jules Secrétaire	R.R.S.S.S. 179, 5e avenue Chibougamau (Québec) G8P 3A7	(418) 748-7741 Fax: (418) 748-6391	Santé et services sociaux
*Philippon, Cécile	Comité de gestion locale de Val-Paradis 2383, Rang 1 Val-Paradis (Québec) J0Z 3S0	(819) 941-4331 rés.: 941-2362 Fax: (819) 941-4331	Élus municipaux: MBJ: VVB

* Membres du Comité exécutif

Bérubé, Gaston	Dir. Éducation des adultes C.S. Chapais- Chibougamau 596, 4 ^e Rue Chibougamau (Québec) G8P 1S3	(418) 748-7621 Fax: (418) 748-2440	Formation professionnelle
Blackburn, Ronald	Ville de Chibougamau 650, 3 ^e Rue Chibougamau (Québec) G8P 1P1	(418) 748-3132 Rés.: 748-3282 Fax: (418) 748-6562	Élus municipaux: maire
Boucher, Lorraine	Ville de Chapais C.P. 380 Chapais (Québec) G0W 1H0	(418) 745-2511 Rés.: 745-3683 Fax: (418) 745-3871	Élus municipaux: conseillère
Champagne, Normand	41, rue des Cormiers Case postale 931 Matagami (Québec) J0Y 2A0	(819) 739-2832 Fax: (819) 739-2832	Élus municipaux: conseiller
Cyr, Manon	S.D.B.J. 462, 3 ^e Rue Chibougamau (Québec) G8P 1N7	(418) 748-7777 Fax: (418) 748-6868	Culture & Communications
Fiset, Dominique	109, rue Iberville Case postale 198 Radisson (Québec) J0Y 2X0	(819) 638-6032 (819) 638-8596 (rés.) Fax: (819) 638-6032	Élus municipaux: Président MBJ: Radisson
Fortin, Colombe	Ville de LSQ Case postale 430 L-S-Q (Québec) J0Y 1X0	(819) 755-4826 Bur. 755-2209 Fax: (819) 755-8124	Élus municipaux: conseillère
Hachez, Léon-Marie	Hydro-Québec Accueil et Visite Case postale 689 Radisson (Québec) J0Y 2X0	(819) 638-2424 #5391 Fax: (819) 638-2419	Tourisme

Grenier, Michel	C.C.A.T.U. 71, des Érables C.P. 1013 LSQ (Québec) J0Y 1X0	(819) 755-2717 Bur.: 755-2179 Rés.: 755-4391 Pagette: 755-2350 #2179 Fax: (819) 755-3677	Milieu syndical - CSN
Jolin, Marcel	S.D.E. de LSQ C.P. 670 Lebel-sur-Quévillon Qc J0Y 1X0	(819) 755-4225 Fax: (819) 755-4241	Développement économique
Julien, Mario	Mines et Exploration Noranda inc. Division Matagami Matagami (Québec) J0Y 2A0	(819) 739-2511 #113 Fax: (819) 739-4941	Grandes entreprises: Secteur minier
Leclerc, Richard	Ville de Matagami Case postale 160 Matagami (Québec) J0Y 2A0	(819) 739-2718 Fax: (819) 739-2891	Loisirs & Sport
Létourneau, Michel	Député d'Ungava 462, 3e Rue Bureau 12 Chibougamau (Québec) G8P 1N7	(418) 748-6046 Bur.: 1-800-463- 7122 Fax: (418) 748-3255	Député de l'assemblée nationale
Moisan, Pierre	Produits forestiers Donohue inc. Secteur Comtois Case postale 4000 Lebel-sur-Quévillon (QC) J0Y 1X0	(819) 755-2555 #300 Fax: (819) 755-4052	Grandes entreprises: Secteur forêt
Naud, André	Ville de Chibougamau 650, 3e Rue Chibougamau (Québec) G8P 1P1	(418) 748-3132 Bur.: 748-3402 Fax: (418) 748-6562	Élus municipaux: conseiller
Piché, Gaëtan	Syndicat des Métallots 504, 5e Rue Chibougamau (Québec) G8P 2K6	(418) 748-2756 Rés.: 748-2081 Fax: (418) 748-3467	Milieu syndical

Reid, Ginette	Comité gestion local de Joutel Case postale 129 Joutel (Québec) JOY 1N0	(819) 756-2411 Fax: (819) 756-2419	Élus municipaux: Présidente MBJ: Joutel
Rhéaume, Alain	Coopérative forestière Chapais-Chibougamau 844, Route 167 Sud Case postale 158 Chibougamau (Québec) G8P 2K6	(418) 748-7181 Fax: (418) 748-6682	Secteur coopératif
St-Martin, Gifles	Caisse populaire de LSQ C.P. 220 LSQ (Québec) JOY 1X0	(819) 755-4863 Fax: (819) 755-3631	Institutions financières
Thibault, Raymond	S.D.B.J. C.P. 970 Matagami (Québec) JOY 2A0	(819) 739-4717 Fax: (819) 739-4329	S.D.B.J.
Tremblay, Elaine	195, boul. Matagami C.P. 98 Matagami (Québec) JOY 2A0	(819) 739-2277 Fax: (819) 739-4278	Primaire & Secondaire
Trudel, Michel	45, 1e avenue C.P. 310 Chapais (Québec) GOW 1H0	(418) 745-2561 Rés.: 745-2680 Fax: (418) 745-3576	Commerces & PME
Vacant			Groupe jeunes
Vacant			Groupe communautaires
Vacant			Groupe femmes



CLD de Chaudière-Appalaches
(Région 12)

**Centre local de développement
des Chutes-de-la-Chaudière**

LETTRES PATENTES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38, art. 218)

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en corporation sous la dénomination sociale

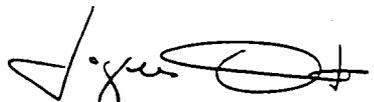
**CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT
DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE**

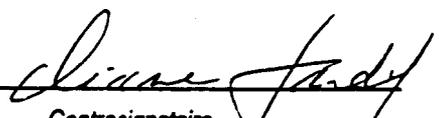
FAIT À QUÉBEC LE 9 JANVIER 1998

*Déposées au registre le 9 janvier 1998
sous le matricule 1147361969*



R950D59L69C10JA


Inspecteur général des institutions financières


Contresignataire

1 - Requérants

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénom	Profession ou occupation habituelle	Adresse domiciliaire (N°, rue, municipalité, code postal)
Daigle, Jean-Luc	Maire	2723, du Vieux Moulin Saint-Romuald (Québec) G6W 7A8
Jobin, Christian	Comptable	34, rue Lambert Saint-Etienne-de-Lauzon (Québec) G6J 1R3
Bédard Léo-Paul	Courtier d'assurances	3069, rue Louise-Carrier Charny (Québec) G6X 2P2
Séguin, Lorraine	Conséillère d'orientation	62, Déziel Lévis (Québec) G6V 3T8

2 - Siège social

Le siège social de la corporation est situé: à Charny

3 - Conseil d'administration

Les administrateurs provisoires de la corporation sont:

Jean-Luc Daigle
Christian Jobin
Léo-Paul Bédard
Lorraine Séguin

4 - Immeubles

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 100 millions

ou

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à

5- Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

Favoriser le développement économique, social et culturel durable, et sans limiter la portée de ce qui précède :

- Regrouper ou coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat et assurer le financement de ces services;
- Elaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi;
- Elaborer en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
- Agir en tant que comité consultatif auprès du centre local d'emploi de son territoire;
- Exécuter, sur autorisation du ministre, tout autre mandat provenant des ministères et organismes du gouvernement concernés par le développement local.

La corporation poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tous profits ou autres gains de semblable nature que pourrait faire la corporation seront utilisés uniquement pour la poursuite de ses objets.

6- Autres dispositions (selon le cas)

1. ACTIONS

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun, adopter un règlement pour acquérir des actions de sociétés par actions.

2. ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration est composé de 26 administrateurs; ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la Loi sur les compagnies.

3. EMPRUNT

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun :

- a) faire des emprunts de deniers sur le crédit de la corporation;
- b) émettre des obligations ou autres valeurs de la corporation et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;
- c) hypothéquer les immeubles et les meubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la corporation.

Nonobstant les dispositions du Code civil du Québec, consentir une hypothèque, même ouverte, sur une universalité de biens meubles ou immeubles, présents ou à venir, corporels ou incorporels, le tout conformément à l'article 34 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations.

4. LIQUIDATION

Au cas de liquidation de la corporation ou de distribution des biens de la corporation, ces derniers sont dévolus aux municipalités de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière.

**CLD DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Président (comité exécutif)

M. Guy Dufort, directeur relations publiques
Innergex Inc.
8165, rue du Mistral, bureau 010
Charny (Québec)
G6X 3R8

secteur économique
affaires

Vice-président (comité exécutif)

M. Jean-Luc Daigle, maire
Ville de Saint-Romuald
2175, chemin du Fleuve, C.P. 43100
Saint-Romuald, (Québec)
G6W 7W9

secteur municipal

Secrétaire (comité exécutif)

Mme Lorraine Bissonnette, directrice générale
Idéaction groupe conseil ltée
2220, chemin du Fleuve
Saint-Romuald (Québec)
G6W 1Y4

secteur économique
culture et tourisme

Trésorier (comité exécutif)

M. Mario Morin, trésorier
Chambre de commerce de la Rive-Sud de Québec
4950, boul. de la Rive-Sud, bureau 206
Lévis (Québec)
G6V 4Z6

secteur économique
affaires

Directeur (comité exécutif)

M. Gilles Boutin, vice-président
Entreprises Bogama ltée
36, rue du Ruisseau
Breakeyville (Québec)
G0S 1E2

secteur économique
affaires

Directrice (comité exécutif)

Mme Marie-Chantale Gagné, directrice
Jeunes Étudiants au Travail
6059, des Belles-Amours
Charny (Québec)
G6X 1P7

secteur social
communautaire

Directrice (comité exécutif)

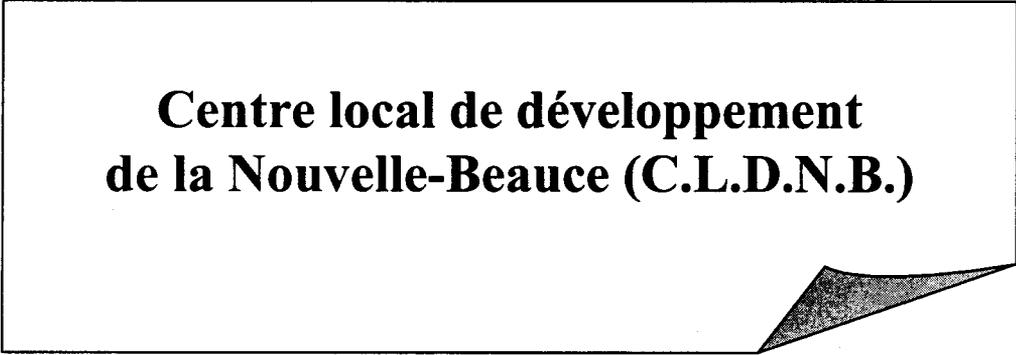
Mme Louise Dionne, directrice générale
Transition'Elle
2285, boul. de la Rive-Sud
Saint-Romuald (Québec)
G6W 2S2

secteur social
communautaire

M. Marc Lavallée, maire Ville de Charny 5333, rue de la Symphonie Charny, (Québec) G6X 3B6	secteur municipal
M. Christian Jobin, maire et préfet de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon 1, Place Chamberland Saint-Étienne-de-Lauzon, (Québec) G6J 1M5	secteur municipal
M. Richard Cazes, conseiller Ville de Saint-Jean-Chrysostome 959, rue de l'Hôtel de Ville, C.P. 130 Saint-Jean-Chrysostome, (Québec) G6Z 2N8	secteur municipal
M. Bertrand Fournier, conseiller Ville de Saint-Nicolas 1240, chemin Filteau Saint-Nicolas (Québec) G7A 1A5	secteur municipal
M. Charles Morisset, conseiller Ville de Saint-Rédempteur 95, 19e Rue Saint-Rédempteur, (Québec) G6K 1E5	secteur municipal
M. Gaston Carrier, vice-président Solide des Chutes-de-la-Chaudière Société informatique multi-solutions, S.E.N.C. 975, rue de la Concorde, #140 Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6	secteur économique affaires
M. François Méthot, producteur agricole François et Lise Méthot Inc. 1036, chemin Saint-Joseph Saint-Nicolas (Québec) G7A 2N7	secteur économique agroalimentaire
M. René Hamel, directeur service aux particuliers Caisse populaire de Charny 9009, boul. du Centre-Hospitalier Charny (Québec) G6X 1L4	secteur économique coopérative

M. Maurice Boutin, architecte 1353, de la Montagnaise Saint-Romuald (Québec) G6W 5T2	secteur économique environnement
Mme Dorilda Thibault, membre du comité des priorités à la condition féminine Syndicat de la fonction publique du Québec 40, rue Paradis Saint-Étienne-de-Lauzon (Québec) G6J 1G2	secteur économique syndicat
M. Richard Lepage, membre Corporation de développement communautaire Desjardins-Chutes-de-la-Chaudière C.P. 48067 Lévis (Québec) G6V 8S3	secteur social communautaire
M. Léopold Castonguay, commissaire Commission scolaire des Chutes-de-la-Chaudière 2018, chemin du Fleuve Saint-Romuald (Québec) G6W 1Z1	secteur social institution
Monsieur Lawrence Sirois, président Complexe de santé et CLSC Paul-Gilbert 9330, boul. du Centre-Hospitalier Charny (Québec) G6X 1L6	secteur social institution
à déterminer	coopté
Directeur général du CLD (non nommé)	sans droit de vote
Directeur général du CLE (non nommé)	sans droit de vote
Monsieur Richard Bellemare, sous-ministre adjoint Secrétariat au développement des régions 700, Notre-Dame Nord, bureau D Sainte-Marie (Québec) G6E 2K9	sans droit de vote

**Centre local de développement
de la Nouvelle-Beauce (C.L.D.N.B.)**



LETTRES PATENTES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38, art. 218)

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en corporation sous la dénomination sociale

**CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA
NOUVELLE-BEAUCE (C.L.D.N.B.)**

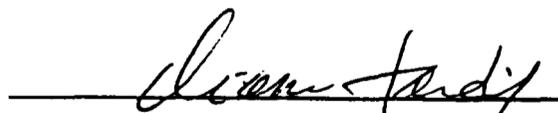
FAIT À QUÉBEC LE 21 JANVIER 1998

*Déposées au registre le 21 janvier 1998
sous le matricule 1147382957*



R150DS7L59C22JA


Inspecteur général des institutions financières


Contresignataire

1 - Requérants

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénom	Profession ou occupation habituelle	Adresse domiciliaire (N°, rue, municipalité, code postal)
Vachon, Gaston	administrateur scolaire	1336, rue Lemieux, Scott, province de Québec, G0S 3G0
Gilbert, Russel	professeur	555, St-Etienne Nord, Ste-Marie, province de Québec, G6E 3A7
Poulin, Ghislain	administrateur	746, Boul. Taschereau Sud Ste-Marie, province de Québec G6E 1V8

2 - Siège social

Le siège social de la corporation est situé:

Ste-Marie, province de Québec.

3 - Conseil d'administration

Les administrateurs provisoires de la corporation sont:

Gaston Vachon
Ghislain Poulin
Russel Gilbert

4 - Immeubles

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à cent millions (100,000,000.00\$).

ou

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à

5- Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

Promouvoir le développement économique, social et culturel et sans limiter la portée de ce qui précède:

- Regrouper et coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat et assurer le financement de ces services;

- Élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi;

- Élaborer en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie locale;

- Agir en tant que comité consultatif auprès du centre local d'emploi de son territoire;

- Exécuter, sur autorisation du ministre des Régions, tout autre mandat provenant des ministères et organismes du gouvernement concernés par le développement local.

- Pour l'atteinte des objets de la corporation, acquérir de toutes façons, construire, établir, louer, administrer, mettre en valeur toutes sortes de biens mobiliers et immobiliers et en disposer et les aliéner par vente ou autrement.

La corporation poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tous profits ou autres gains de semblable nature que pourrait faire la corporation seront utilisés uniquement pour la poursuite de ses objets.

6- Autres dispositions (selon le cas)**1. ACTIONS**

Le conseil d'administration, peut, lorsqu'il le juge à propos, adopter un règlement pour acquérir des actions d'autres compagnies.

2. ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration est composé de treize (13) administrateurs ayant droit de vote; ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la Loi sur les compagnies.

3. EMPRUNT

Le conseil d'administration, lorsqu'il le juge à propos, peut de temps à autre:

- a) Faire des emprunts de deniers sur le crédit de la corporation;
- b) Emettre des obligations ou autres valeurs ou titres d'emprunt de la corporation et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;
- c) Hypothéquer les biens mobiliers ou immobiliers, présents ou futurs, corporels ou incorporels, de la corporation, pour assurer le paiement de telles obligations ou autres valeurs émises par la corporation ou titres d'emprunt, ou donner une partie seulement de ces garanties pour les mêmes fins; et constituer l'hypothèque mobilière et immobilière, universelle ou ouverte, ou autres charges, par acte de fiducie ou autre sûreté, conformément aux dispositions du Code civil du Québec et de toute autre loi, ou autrement grever les biens de la corporation de toutes autres manières à ces mêmes fins;
- d) Nonobstant les dispositions du Code civil du Québec, consentir une hypothèque, même ouverte, sur une universalité de biens, meubles ou immeubles, présents ou à venir, corporels ou incorporels, le tout conformément à l'article 34 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations (L.R.Q., c. P-16);
- e) Déléguer par résolution ou règlement, à un ou plusieurs de ses officiers ou administrateurs, en tout ou en partie, les pouvoirs conférés au conseil d'administration par les présentes, et modifier les pouvoirs ainsi délégués par les présentes au moyen d'un règlement adopté conformément aux dispositions de l'article 91, paragraphe 3, de la loi sur les compagnies.

Aucune disposition ne doit limiter ni restreindre les emprunts faits par la corporation au moyen de lettres de change ou billets faits, tirés, acceptés ou endossés par la corporation ou en sa faveur, et ne doit affecter ni changer ni restreindre les droits et pouvoirs conférés aux administrateurs par tout autre règlement de la corporation.

6- Autres dispositions (selon le cas)

4. DISSOLUTION

Au cas de dissolution de la corporation ou de distribution des biens de la corporation, ces derniers seront dévolus à une organisation exerçant une activité analogue.

ADMINISTRATEURS

Catégorie	Nom	Fonction
Affaires et commerces* Mandat d'un an pour 1998	Mario Gosselin 270, Marguerite-Bourgeois C.P. 237 Sainte-Marie (Québec) G6E 3B5	Président de S.E.N.B.I.
Agriculture & forêt	Marius Cloutier 480, Rang 3 Saints-Anges (Québec) G0S 3E0	Producteur agricole de Saints-Anges
Communautaire* Mandat d'un an pour 1998	Julie Aubin 81, rue St-Antoine C.P. 790 Sainte-Marie (Québec) G6E 3B7	A.C.E.F. Amiante/Beauce-Etchemin
Coopératif	Richard Lagueux 235, rue St-Jacques C.P. 69 Sainte-Marguerite (Québec) G0S 2X0	Directeur Caisse populaire Sainte-Marguerite
Coopté* Mandat d'un an pour 1998	Nathalie Audet 1806, route St-Georges Saint-Bernard G0S 2G0	
Éducation	Daniel Fecteau 700, Notre-Dame, bureau A Sainte-Marie (Québec) G6E 2K9	Président Commission scolaire Beauce-Abénaquis
Municipal (1)	Gaston Vachon 1336, rue Lemieux Scott (Québec) G0S 3G0	Préfet de la M.R.C. et maire de Scott
Municipal (2)	Russell Gilbert 555, rang St-Étienne Nord Sainte-Marie (Québec) G6E 3A7	Préfet suppléant et maire de la ville de Sainte-Marie
Municipal (3)* Mandat d'un an pour 1998	Viateur Lambert 222, rue Latulippe Vallée-Jonction (Québec) G0S 3J0	Maire de Vallée-Jonction
Municipal (4)* Mandat d'un an pour 1998	Dollard Turgeon 650, rue des Érables Saint-Elzéar (Québec) G0S 2J0	Maire de Saint-Elzéar
Santé et services sociaux* Mandat d'un an pour 1998	Marc Tanguay 1133, boul. Vachon Nord Sainte-Marie (Québec) G6E 1M9	Directeur général C.L.S.C./C.H.S.L.D. Nouvelle-Beauce
Tourisme	Bernard Thibault 383, de la Coopérative C.P. 301 Sainte-Marie (Québec) G6E 3B6	Président de O.T.N.B.
Travailleurs salariés* Mandat d'un an pour 1998	Steeve Bégin 293, boul. Vachon Nord C.P. 938 Sainte-Marie (Québec) G6E 3C1	Syndicat F.T.Q. (Permanent syndical)

Président : **Gaston Vachon**
Vice-président : **Mario Gosselin**
Secrétaire-trésorier : **Ghislain Poulin**, directeur général et secrétaire-trésorier
(intérim) de la MRC de La Nouvelle-Beauce

**Centre local de développement
de la Municipalité régionale de comté
de Bellechasse inc.**

Québec

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

*Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38)*

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes supplémentaires à

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DE BELLECHASSE INC.**

changeant sa dénomination sociale en celle de

**CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
BELLECHASSE INC.**

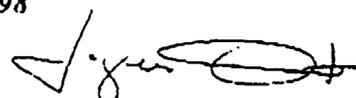
et confirmant le ou les document(s) ci-annexé(s).

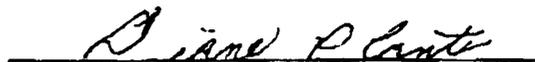
FAIT À QUÉBEC LE 28 JANVIER 1998

*Déposées au registre le 28 janvier 1998
sous le matricule 1144371227*



1680D77L22C12MA


Inspecteur général des institutions financières


Contresignataire

RÉSOLUTION

Résolution n° _____

- Il est résolu de
- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> remplacer | <input checked="" type="checkbox"/> les pouvoirs ou les objets |
| <input type="checkbox"/> modifier | <input checked="" type="checkbox"/> les biens immobiliers ou les revenus en provenant |
| <input type="checkbox"/> abroger | <input checked="" type="checkbox"/> la dénomination sociale |
| | <input checked="" type="checkbox"/> les autres dispositions |
| | <input type="checkbox"/> le siège social |
| | <input checked="" type="checkbox"/> le nombre des administrateurs |

de la façon suivante:

Dénomination sociale: Centre local de développement de la Municipalité régionale de comté de Bellechasse inc.

4. Immeubles

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la Corporation est limité à 100 millions.

5. Objet

Les objets pour lesquels la Corporation est constituée sont les suivants:

Promouvoir le développement économique, social et culturel, et sans limiter la portée de ce qui précède:

- regrouper ou coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat et assurer le financement de ces services;
- élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi;
- élaborer en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
- agir en tant que Comité consultatif auprès du Centre local d'emploi de son territoire;
- Exécuter, sur autorisation du ministre, tout autre mandat provenant des ministères et organismes du gouvernement concernés par le développement local.

Copie certifiée de la résolution n° _____

de la corporation Corporation de développement économique de Bellechasse inc.
(dénomination sociale)

adoptée par le vote d'au moins les 2/3 des membres présents à une assemblée générale spéciale convoquée

à cette fin et tenue le 21 janvier 1998


(signature du secrétaire)

suite

La Corporation poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tous profits ou autres gains de semblable nature que pourrait faire la Cor-

AUTRES DISPOSITIONS (selon le cas)

Résolution n° _____

6. Autres dispositions

1. Actions

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun, adopter un règlement pour acquérir des actions de sociétés par actions.

2. Administrateurs

Le conseil d'administration est composé de 20 administrateurs; ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la Loi sur les compagnies.

3. Emprunt

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun:

- a) faire des emprunts de deniers sur le crédit de la Corporation;
- b) émettre des obligations ou autres valeurs de la Corporation et les donner en garantie ou les vendre pour le prix et sommes jugés convenables;
- c) hypothéquer les immeubles et les meubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la Corporation.

Nonobstant les dispositions du Code civil du Québec, consentir une hypothèque même ouverte, sur une universalité de biens meubles ou immeubles, présents ou à venir, corporels ou incorporels, le tout conformément à l'article 34 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations.


(signature du secrétaire)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD DE LA MRC DE BELLECHASSE INC.

Postes au sein du C.A.	Nom du représentant	Organisme représenté
<i>Membre d'office, sans droit de vote</i>	M. Richard Bellemare ou son représentant	Secrétariat au développement des régions
<i>Membre d'office, sans droit de vote</i>	Directeur (trice) du Centre local de l'emploi (CLE)	Centre local de l'emploi de la MRC de Bellechasse
<i>Membre d'office, sans droit de vote</i> *	Directeur (trice) du Centre local de développement (CLD)	Centre local de développement de la MRC de Bellechasse inc.
<i>Président</i> *	M. Jean Royer	Jean Royer, ingénieur-conseils (Collège électoral Commerces et services)
<i>Vice-président</i> *	Mme Suzanne Tremblay	La Maison sous les mélèzes (Collège électoral Récréo-Tourisme et culture)
<i>Secrétaire-trésorier</i> *	M. J.A. Tremblay	Municipalité de Sainte-Claire (Municipalités de la sous-zone "C")
<i>Administrateur</i> *	M. Paul Côté	Centrale des syndicats démocratiques
<i>Administrateur(trice)</i> *	Représentation à l'heure actuelle vacante	Collège électoral Mise en valeur du milieu naturel
<i>Administratrice</i>	Mme Andrée Lamontagne	Municipalité de La Durantaye (Municipalités de la sous-zone "A")
<i>Administrateur</i>	M. Michel Michaud	Municipalité de Saint-Raphaël (Municipalités de la sous-zone "B")
<i>Administrateur</i>	M. Joseph Talbot	Municipalité de Saint-Philémon (Municipalités de la sous-zone "D")
<i>Administratrice</i>	Mme Line Carrier Demers	Commission scolaire 12-01 (Institutionnel Éducation)

1

<i>Administrateur</i>	M. Réjean Vermette	Les CLSC & CHSLD de la MRC de Bellechasse (Institutionnel Santé & Services sociaux)
<i>Administrateur</i>	M. Robert Paré	Comité local de développement de Honfleur (Collège électoral Comités locaux de développement)
<i>Administrateur</i>	M. Yves Turgeon	Action Solidarité Bellechasse (Collège électoral Communautaire/ Santé & Services sociaux)
<i>Administratrice</i>	Mme Marie-Claude Bisson	Ressources alternatives des jeunes de Bellechasse (Collège électoral Jeunesse)
<i>Administrateur</i>	M. Alain Laroche	Unicoop, coopérative agricole (Collège électoral Coopératif)
<i>Administrateur</i>	M. Alain Chabot	Moul-D'Or Inc. (Collège électoral Manufacturier)
<i>Administrateur(trice)</i>	Représentation à l'heure actuelle vacante	Collège électoral Agro-alimentaire

Membres composant le Comité exécutif

De plus, le Député à l'Assemblée Nationale de la circonscription couvrant le territoire a le droit de participer, sans droit de vote, aux diverses instances du CLD de la MRC de Bellechasse inc.

**Centre local de développement
de la MRC Robert-Cliche**

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38)

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes supplémentaires à

GROUPEMENT ÉCONOMIQUE DE
BEAUCE-CENTRE INC.

changeant sa dénomination sociale en celle de

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA
MRC ROBERT-CLICHE

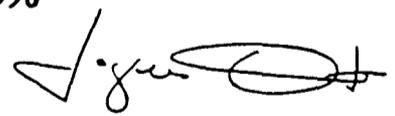
et confirmant le ou les document(s) ci-annexé(s).

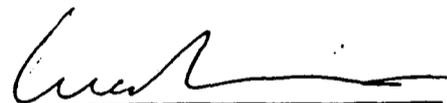
FAIT À QUÉBEC LE 20 JANVIER 1998

Déposées au registre le 20 janvier 1998
sous le matricule 1142072991



R680D71L99C22FA


Inspecteur général des institutions financières


Contresignataire

RÉSOLUTION

Résolution n° _____

- Il est résolu de
- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> remplacer | <input checked="" type="checkbox"/> les pouvoirs ou les objets |
| <input type="checkbox"/> modifier | <input type="checkbox"/> les biens immobiliers ou les revenus en provenant |
| <input type="checkbox"/> abroger | <input checked="" type="checkbox"/> la dénomination sociale |
| | <input checked="" type="checkbox"/> les autres dispositions |
| | <input type="checkbox"/> le siège social |
| | <input checked="" type="checkbox"/> le nombre des administrateurs |

de la façon suivante:

Les nouveaux objets doivent être les suivants :

Promouvoir le développement économique, social et culturel et sans limiter la portée de ce qui précède :

- Regrouper ou coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat et assurer le financement de ces services;
- Elaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi;
- Elaborer en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
- Agir en tant que comité consultatif auprès du Centre local d'emploi de la MRC Robert-Cliche;
- Exécuter, sur autorisation du ministre, tout autre mandat provenant des ministères et organismes du Gouvernement concernés par le développement local.

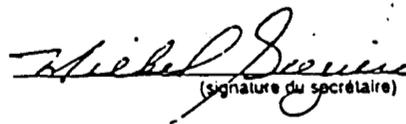
La Corporation poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tous profits ou autres gains de semblable nature que pourrait faire la Corporation seront utilisés uniquement pour la poursuite de ses objets.

- Changement de dénomination sociale: Centre local de développement de la MRC Robert-Cliche

Copie certifiée de la résolution n° _____

de la corporation Groupement économique de Beauce-Centre Inc.
(dénomination sociale)

adoptée par le vote d'au moins les 2 / 3 des membres présents à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin et tenue le 15 décembre 1997


(signature du secrétaire)

AUTRES DISPOSITIONS (selon le cas)

Résolution n° _____

Les autres dispositions doivent être les suivantes :

1. ACTIONS

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun, adopter un règlement pour acquérir des actions de sociétés par actions.

2. ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration est composé de quatorze (14) administrateurs; ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la Loi sur les compagnies.

3. EMPRUNT

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun:

- a) faire des emprunts de deniers sur le crédit de la corporation;
- b) émettre des obligations ou autres valeurs de la corporation et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;
- c) hypothéquer les immeubles et les meubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la corporation.

Nonobstant les dispositions du Code civil du Québec, consentir une hypothèque, même ouverte, sur une universalité des biens meubles ou immeubles, présents ou à venir, corporels ou incorporels, le tout conformément à l'article 34 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations.

4. CLAUSE DE LIQUIDATION

En cas de liquidation de la Corporation ou de distribution des biens de la Corporation, ces derniers seront dévolus à une organisation exerçant une activité analogue.


(signature du secrétaire)

Composition du conseil d'administration

Membres votants

Collège électoral	Nom	Représentant de :
Élus municipaux	M. Janvier Grondin Maire	Municipalité de Saint-Jules 390, rue Principale Saint-Jules (Québec) G0N 1R0 Tél. (418) 397-5444 Fax (418) 397-5007
	M. André Spénard Maire	Ville de Saint-Joseph-de-Beauce 843, avenue du Palais Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0 Tél. (418) 397-4358 Fax : (418) 397-5715
	M. H.-Marcel Veilleux Maire	Ville de Beauceville 540, 1ère Avenue Renault Beauceville (Québec) G0S 1A0 Tél. : (418) 774-9137 Fax : (418) 774-9141
Institutions publiques	M. Jules Caron Directeur de l'Éducation aux Adultes et de la Formation Professionnel	Commission Scolaire de la Chaudière-Etchemin 1925, 118e Rue Saint-Georges (Québec) G5Y 7R7 Tél. : (418) 228-5541 Fax (418) 228-5549
	M. Claude Jobin Directeur général	CLSC Beauce-Centre inc. 1125, avenue du Palais Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0 Tél. (418) 397-5722 Fax (418) 397-5427

Collège électoral	Nom	Représentant de :
Organismes Communautaires	M. Martin Simard Coordonnateur	APPAT 1125, avenue du Palais Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0 Tél. (418) 397-5722 Fax : (418) 397-5427
Travailleurs	M. Simon Cliche Agriculteur	Union des Producteurs Agricoles 2550, 127e Rue Est Saint-Georges (Québec) G5Y 5L1 Tél. (418) 228-5588
Coopératives	M. Jean-Luc Vachon Directeur général	Caisse Populaire de St-Frédéric - Tring 170, rue Principale, C.P. 69 Saint-Frédéric (Québec) G0N 1P0 Tél. (418) 426-2109 Fax : (418) 426-2850
Affaires	M. Pierre Thibodeau Président	Thibodeau & Associés Consultants inc. 590-B, 1ère Avenue Renault Beauceville (Québec) Tél. (418) 774-9062 Fax : (418) 774-9880
	Mme Lisa Fecteau Administratrice	Textiles Du-Ré Ltée (Les) 105, rue Industrielle Saint-Victor (Québec) G0M 2B0 Tél. (418) 588-2927 Fax (418) 588-5640
	M. Édouard Jacques Administrateur	Mouleurs de Beauce (Les) 1335, avenue du Palais Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0 Tél. (418) 397-8088 Fax : (418) 397-6014

Membres non-votants

Collège électoral	Nom	Représentant de :
Sous-ministre adjoint au S.D.R. ou son représentant	M. Richard Bellemare ou son représentant	Secrétariat au Développement des Régions 700, Notre-Dame Nord, suite D Sainte-Marie-de-Beauce (Québec) G6E 2K9 Tél. (418) 387-8677 Fax (418) 387-8037
Reponsable administratif du CLE	à déterminer.	
Responsable administratif du CLD	M. Daniel Chainé Directeur général et Commissaire industriel	CLD de la MRC Robert-Cliche 165, rue Taschereau, suite 201 Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0 Tél. (418) 397-4354 Fax (418) 397-4122
Siège d'office	M. Normand Poulin Député provincial de Beauce-Nord à l'Assemblée National	Député provincial de Beauce-Nord 583, 1ère Avenue Renault, C.P. 609 Beauceville (Québec) G0S 1A0 Tél. (418) 774-9000 Fax : (418) 774-9016

**Centre local de développement
des Etchemins**

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38)

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes supplémentaires à

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DES ETCHEMINS

changeant sa dénomination sociale en celle de

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT
DES ETCHEMINS

et confirmant le ou les document(s) ci-annexé(s).

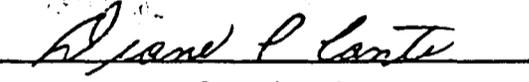
FAIT À QUÉBEC LE 16 JANVIER 1998

Déposées au registre le 16 janvier 1998
sous le matricule 1143208800



T980D70L08C81JA


Inspecteur général des institutions financières


Contratsignataire

RÉSOLUTION

Résolution n° _____

Il est résolu de remplacer
 modifier
 abroger

les pouvoirs ou les objets
 les biens immobiliers ou
les revenus en provenant
 la dénomination sociale
 les autres dispositions
 le siège social
 le nombre des administrateurs

de la façon suivante:

OBJETS:

- Les nouveaux objets doivent être les suivants:

Promouvoir le développement économique, social et culturel et sans limiter la portée de ce qui précède :

- Regrouper ou coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat et assurer le financement de ces services;
- Elaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi;
- Elaborer en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
- Agir en tant que comité consultatif auprès du centre local d'emploi de son territoire;
- Exécuter, sur autorisation du ministre, tout autre mandat provenant des ministères et organismes du gouvernement concernés par le développement local.

La corporation poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tous profits ou autres gains de semblable nature que pourrait faire la corporation seront utilisés uniquement pour la poursuite de ses objets.

IMMEUBLES:

- Le montant auquel sont limités les biens immobilisés que peut acquérir et posséder la corporation est augmenté à cent millions.

Copie certifiée de la résolution n° _____

de la corporation Société de développement économique des Etchemins
(dénomination sociale)

adoptée par le vote d'au moins les 2/3 des membres présents à une assemblée générale spéciale convoquée

à cette fin et tenue le 17 décembre 1997


(signature du secrétaire)

AUTRES DISPOSITIONS (selon le cas)

Résolution n° _____
LA DENOMINATION SOCIALE

-La dénomination sociale doit être la suivante:
CENTRE LOCAL DE DEVELOPPEMENT DES ETCHEMINS

SIEGE SOCIAL

-Le siège social de la corporation sera situé à Lac-Etchemin
LE NOMBRE DES ADMINISTRATEURS

-Le conseil d'administration sera composé de dix-sept administrateurs; ce nombre peut être modifié conformément à l'article 82 de la loi sur les compagnies.

ACTIONS

-Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun, adopter en règlement pour acquérir des actions de sociétés par actions.

EMPRUNT

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun :

- a) faire des emprunts de deniers sur le crédit de la corporation;
- b) émettre des obligations ou autres valeurs de la corporation et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;
- c) hypothéquer les immeubles et les meubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la corporation.

Nonobstant les dispositions du Code civil du Québec, consentir une hypothèque, même ouverte, sur une universalité de biens meubles ou immeubles, présents ou à venir, corporels ou incorporels, le tout conformément à l'article 34 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations.


(signature de secrétaire)

N° de sièges	Statut	Prénom	Nom	Titre	Organisme représenté	Secteur d'activité
1	Monsieur	Richard	Bellemarre	Sous-ministre	SDR	
2	Monsieur	Denis	Jacques	Directeur régional	CLE (Emploi Québec)	
3	Monsieur	Daniel	Gagnon	Commissaire industriel	C.L.D. des Etchemins	
4	Monsieur	Marcel	Asselin	Maire de St-Magloire	Municipalité	Municipal
5	Monsieur	Gilles	Boivin	Maire de St-Prosper	Municipalité	Municipal
6	Monsieur	Russell	Gagné	Maire de St-Louis	Municipalité	Municipal
7	Monsieur	Marcel	Poulin	Maire de St-Camille	Municipalité	Municipal
8	Monsieur	Gérard	Bélanger	Maire de Ste-Aurélie	Municipalité	Municipal
9	Monsieur	Michel	Martel	Directeur général	Radio Bellechasse	Organismes communautaires
10	Monsieur	Michel	Faucher	Directeur général	Caisse populaire de Ste-Justine	Organismes coopératifs
11	Madame	Mylène	Leblanc	Coordonatrice	Centre de santé des Etchemins	Santé
12	Monsieur	Guy	Laperrière	Secrétaire général, Directeur, service de l'éducation des adultes	CEGEP Beauce-Appalaches	Éducation
13	Monsieur	Réjean	Lessard		ROTOBEC	Industriel
14	Monsieur	Ghislain	Royer	Arpenteur-géomètre		Commerces et services
15	Monsieur	Gabriel	Fortin	Président	Éco-Parc	Touristique
16	Monsieur	Roger	Gagnon	Producteur		Agro-alimentaire
17	Monsieur	André	Lantagne	Président	Syndicats des producteurs de bois de la Beauce	Forestier
18						Travailleurs
19	Monsieur	Jean-Pierre	Lacroix	Co-Propriétaire	Le Maître de l'illustration	Jeunesse
20	Madame	Michelle	Carter	Co-Propriétaire	Le Maître de l'illustration	Jeunesse
***	Monsieur	Claude	Lachance		Député de Bellechasse	
***	Madame	Diane	Leblanc		Député de Beauce Sud	

**Centre local de développement
de la MRC de Montmagny**

LETTRES PATENTES

Loi sur les compagnies, Partie III

(L.R.Q., chap. C-38, art. 218)

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en corporation sous la dénomination sociale

**CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT
DE LA MRC DE MONTMAGNY**

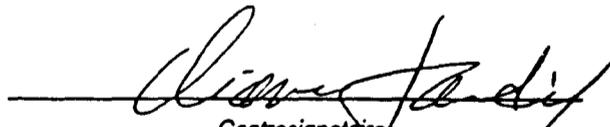
FAIT À QUÉBEC LE 9 JANVIER 1998

*Déposées au registre le 9 janvier 1998
sous le matricule 1147361498*



R950D58L94C10JA


Inspecteur général des institutions financières


Contresignataire

1- Requérants

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénom	Profession ou occupation habituelle	Adresse domiciliaire (N°, rue, municipalité, code postal)
JACQUES DUMAS	RETRAITÉ	381, boul. St-François, St-François GOR 3A0
PIERRE THIBAudeau	ADMINISTRATEUR	112, rang Ste-Marie, St-Fabien-de-Panet, GOR 2J0
MARC DELISLE	INDUSTRIEL	203, des Pionniers ouest, Cap-Saint-Ignace, GOR 1H0
JEAN CHOUINARD	COMPTABLE AGRÉÉ	5, boul. Taché est, Bureau 200, Montmagny, G5V 1B6
GASTON CARON	ADMINISTRATEUR	157, rue St-Louis, Montmagny, G5V 4N3
GINETTE MASSÉ	ADMINISTRATRICE	190, ave de la Gare, Montmagny, G5V 2T6
BERNARD LÉTOURNEAU	ADMINISTRATEUR	562, ch. des Sucrieries, Montmagny, G5V 3R9

2- Siège social

Le siège social de la corporation est situé: à Montmagny

3- Conseil d'administration

Les administrateurs provisoires de la corporation sont:

JACQUES DUMAS
 PIERRE THIBAudeau
 MARC DELISLE
 JEAN CHOUINARD
 GASTON CARON
 GINETTE MASSÉ
 BERNARD LÉTOURNEAU

4- Immeubles

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 1 000 000,00\$

ou

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à

5- Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MONTMAGNY:

- Mettre sur pied et gérer un guichet multi-services à l'entrepreneuriat adapté à chaque milieu;
- élaborer un plan local d'action en matière de développement économique et de développement de l'emploi;
- élaborer toute stratégie locale liée au développement de l'entrepreneuriat et des entreprises, incluant les entreprises de l'économie sociale;
- servir de comité aviseur auprès du Centre local d'emploi (CLE);
- remplir tout autre mandat que le gouvernement pourrait lui confier.

6- Autres dispositions (*selon le cas*)

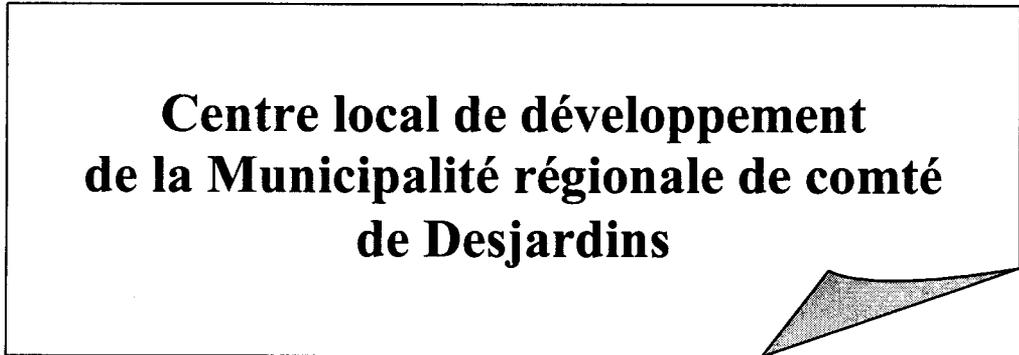
En cas de liquidation de la corporation ou de distribution des biens de la corporation, ces derniers seront dévolus à la MRC de Montmagny.

CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SECTEUR	NOM	ORGANISME
TRAVAILLEURS	Michel Côté	Syndiqué CSN - CLSC - CHSLD de Montmagny
MUNICIPAL	<ul style="list-style-type: none"> • Pierre Lachance • Jean-Claude Croteau • Pierre Thibaudeau • Marcel Catellier • Jacques Dumas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maire Ste-Lucie-de-Beaugard • Maire de Montmagny • Maire St-Fabien-de-Panet • Maire Cap-St-Ignace • Maire St-François et préfet MRC de Montmagny
AFFAIRES	Jean-Guy Desrosiers	Directeur de secteur, ingénierie réseau extérieur Québec-Téléphone
INSTITUTIONS FINANCIÈRES	Robin Bergeron	Directeur Caisse populaire de Saint-Mathieu de Montmagny
COMMUNAUTAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Line Légaré • Thérèse Robert 	<ul style="list-style-type: none"> • Coord. Centre com. Normandie • R.O.D.E.M.S
ÉDUCATION	Gaston Caron	Directeur général Comm. Scolaire de la Côte-du-Sud
INDUSTRIES	Marc Delisle	Président AGMV-Marcuis Imprimeur et président CDEMM
TOURISME	Bertrand Guimont	Président Office Tourisme Côte-du-Sud
AGRO-ALIMENTAIRE	Monique G. Lemieux	Présidente Syndicat de base UPA de Montmagny
FORÊT	Germain Moreau	Agriculteur et producteur forestier, membre du C.A. Syndicat de Base UPA Montmagny
SOLIDE MRC DE MONTMAGNY	Jean Chouinard	Administrateur SOLIDE de la MRC de Montmagny et comptable agréé associé Mallette-Maheu
JEUNES ENTREPRENEURS	Vincent Boulet	NORAM Experts-conseils
SANTÉ	Herman Bleney	Membre C.A. CHSLD Foyer D'Youville et Travailleur Estran
COOPÉRATIF	Bertrand Proulx	Administrateur Magasin COOP-IGA Montmagny
ADMINISTRATEURS D'OFFICE	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Centre local de l'emploi: Bernard Amnotte • Sous-ministre adjoint SDR: Richard Bellemare • Responsable administratif CLD (à déterminer) 	
ADMINISTRATEURS OBSERVATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Député provincial: Réal Gauvin • Directeur général CDEMM: Christiane Bouillé • Directeur général Corporation dév. comm. Montmagny-L'Islet: Ginette Massé • Directeur général MRC de Montmagny: Bernard Létourneau 	

**Centre local de développement
de la Municipalité régionale de comté
de Desjardins**



LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38),

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes supplémentaires à

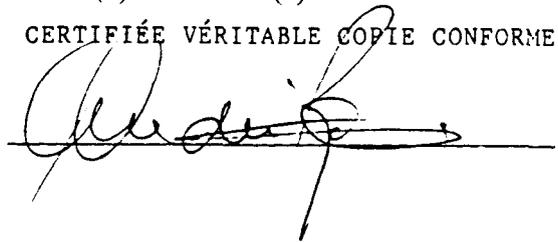
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE POINTE-LÉVY

changeant sa dénomination sociale en celle de

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE DESJARDINS

et confirmant le ou les document(s) ci-annexé(s).

CERTIFIÉE VÉRITABLE COPIE CONFORME

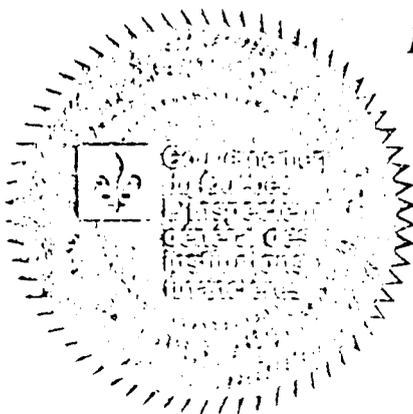


FAIT À QUÉBEC LE 5 FÉVRIER 1998

Déposées au registre le 5 février 1998
sous le matricule 1147422514



Inspecteur général des institutions financières



E780D74L15C220A



Contresignataire

RÉSOLUTION

Résolution N° 98-015

Il est résolu que les pouvoirs ou les objets les biens immobiliers ou les revenus en provenant, la dénomination sociale les autres dispositions le nombre des administrateurs le siège social soient remplacés modifiés abrogés de la façon suivante:

1. La dénomination sociale doit être la suivante : Centre local de développement de la municipalité régionale de comté de Desjardins

2. Le nouveau siège social : 13, rue St-Louis, bureau 302, Lévis QC G6V 4E2

3. Le conseil d'administration doit être : Le conseil d'administration est composé de vingt-quatre (24) administrateurs; ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la loi sur les compagnies.

4. Les immeubles deviennent : La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 100 000 000 \$.

5. Les nouveaux objets sont les suivants : Promouvoir le développement économique, social et culturel et sans limiter la portée de ce qui précède :

1 - Stimuler la croissance économique sur le territoire de la MRC de Desjardins

* Élaborer un plan local d'action en matière de développement économique et de développement de l'emploi.

2 - Élaborer, en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs locaux, régionaux et nationaux, toute stratégie locale en matière de développement de l'entrepreneuriat et des entreprises, incluant les entreprises de l'économie sociale.

* Regrouper ou coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat et assurer le financement de ces services.

* Procurer aux entreprises existantes du territoire la plus grande aide possible afin de faire progresser leurs activités dans le meilleur intérêt de la région.

* Supporter financièrement et/ou techniquement tout projet d'ordre économique y incluant les projets d'entreprises d'économie sociale.

3 - Prendre tous les moyens efficaces et nécessaires afin d'attirer de nouvelles entreprises sur le territoire.

* Faire connaître à l'échelle locale, régionale et nationale les avantages stratégiques de notre région en tant que site d'implantation privilégié pour les entreprises de tous genres.

4 - Agir en tant que comité consultatif auprès du Centre local d'emploi (CLE)

5 - Exécuter, sur autorisation du Ministre, tout autre mandat provenant des ministères et organismes du gouvernement concerné par le développement local.

De même, peut remplir tout autre mandat que la MRC de Desjardins pourrait lui confier. (Suite sur autre page)

Copie certifiée de la résolution n° 98-015 de la corporation Corporation de

développement économique Pointe-Lévy adoptée par

(dénomination sociale)

au moins les 2/3 des membres;

présents à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin et tenue le 20 janvier 1998.


secrétaire

RÉSOLUTION (SUITE)

Résolution N° 98-015

Il est résolu que les pouvoirs ou les objets les biens immobiliers ou les revenus en provenant, la dénomination sociale les autres dispositions le nombre des administrateurs le siège social soient remplacés modifiés abrogés de la façon suivante:

5. Les nouveaux objets sont les suivants : (suite)

5 - La corporation poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tous profits ou autres gains de semblable nature que pourrait faire la corporation seront utilisés uniquement pour la poursuite de ses objets.

Multiple horizontal lines for additional text or notes.

Copie certifiée de la résolution n° 98-015 de la corporation Corporation de développement économique Pointe-Lévy adoptée par

au moins les 2/3 des membres;

présents à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin et tenue le 20 janvier 1998.

Réginald Lévesque
(secrétaire)

AUTRES DISPOSITIONS (selon le cas)

Résolution N° 98-015

6. Les autres dispositions sont les suivantes :

1 - ACTIONS : Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun, adopter un règlement pour acquérir des actions de sociétés par actions.

2 - EMPRUNTS : Sous la réserve de la loi, le conseil d'administration peut, s'il le juge opportun :

a) Faire des emprunts de deniers sur le crédit de la corporation;

b) Émettre des obligations ou autres valeurs de la corporation et les donner en garantie ou les vendre pour le prix et les sommes jugées convenables;

c) Hypothéquer les immeubles et les meubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la corporation.

Nonobstant les dispositions du Code civil du Québec, consentir une hypothèque, même ouverte, sur une universalité de biens meubles ou immeubles, présents ou à venir, corporels ou incorporels, le tout conformément à l'article 34 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations.


Secrétaire

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
1998-1999
Centre local de développement de la MRC de Desjardins

Monsieur Jean Garon
 Député de Lévis
 Place Lévis
 50, route du Président Kennedy, bureau 201
 Lévis QC G6V 6W8
 Tél. : 833-3533
 Fax : 833-9251

Monsieur Réal Auclair
 Industries Davie inc.
 22, rue Georges.-D.
 Lévis QC G6V 8V5
 Tél. : 837-5874 poste 2102
 Fax : 835-1017

Siège no. 1	M. Richard Bellemarre Sous-ministre adjoint au Secrétariat au développement des régions 700, Notre-Dame nord, bureau D Sainte-Marie QC G6E 2K9	Bur. : 386-8677 Fax : 386-8037
Siège no. 2	Directeur du CLE	
Siège no. 3	Responsable du CLD	
Siège no. 4 Collège « municipal »	M. André Hamel Conseiller Ville de Lévis 37, rue Bossuet Lévis QC G6V 5B2	Bur. : 835-7154 ext. 3823 Rés. : 833-7597 Fax : 835-7168
Siège no. 5 Collège « municipal »	M. Albert Lachance Maire de Pintendre 344, 10 ^e Avenue Pintendre QC G6C 1G7	Bur. : 838-6070 Rés. : 833-2774 Cel. : 564-0934 Fax : 838-6085
Siège no. 6 Collège « municipal »	M. André Carrier Conseiller St-Joseph Lévy 380, chemin des Forts St-Joseph de la Pointe de Lévy QC G6V 6N4	Bur. : 649-4057 Rés. : 837-0988 Fax : 649-6394
Siège no. 7 Collège « municipal »	M. Réjean Brochu Maire de Saint-Henri 219, rue Commercial Saint-Henri QC G0R 3E0	Tél. : 882-2401 Fax : 882-0302

Siège no. 8 Collège « affaires »	Mme Lyne Carrier J.M. Demers inc 880, chemin Pintendre Pintendre QC G6C 1B9	Bur. : 837-7111 Rés. : 833-3928 Fax : 837-9287
Siège no. 9 Collège « affaires »	M. Jean-Marc Boisvert Les Industries Davie inc. 22, rue Georges-D. Davie c.p. 130 Lévis QC G6V 6N7	Tél. : 837-5841 ext. 2115 Fax : 833-6230
Siège no. 10 Collège « affaires »	M. Richard Ramsay Kronstrom Desjardins, avocats 5790, boul. Étienne-Dallaire bureau 205 Lévis Qc G6V 8V6	Tél. : 650-7000 Fax : 838-5518
Siège no. 11 Collège « affaires »	M. Michel Auger Autobus M. Auger inc. 650, des Calfats Lévis QC G6V 7M5	Tél. : 833-2181 Fax : 833-2393
Siège no. 12 Collège « travailleurs »	M. Richard Gauvin Syndicat des travailleurs du chantier naval de Lauzon inc. 14, rue Georges-D. Davie Lévis QC G6V 3A5	Tél. : 837-9391 Fax : 837-1692
Siège no. 13 Collège « travailleurs »	M. Serge Labrie 120, des Fauvettes Lévis QC G6V 7P6	Bur. : 837-9331 Tél. : 833-0337 Fax : 837-6043
Siège no. 14 Collège « communautaire »	M. Richard Bégin Centre d'aide et prévention jeunesse 15, rue de l'Arsenal Lévis QC G6V 4P6	Tél. : 838-6906 Fax : 835-6413
Siège no. 15 Collège « communautaire »	Mme Thérèse Richer ACEF Rive-Sud de Québec 33, rue Carrier Lévis QC G6V 5N5	Tél. : 835-6633 Fax : 835-5818
Siège no. 16 Collège « santé »	M. Laurent Lampron CLSC Desjardins 15, rue de l'Arsenal Lévis QC G6V 4P6	Bur. : 691-6097 Rés. : 835-3009 Fax : 835-6293

Siège no. 17 Collège « éducation »	Mme Nicole Lafleur Cégep de Lévis-Lauzon 205, rue Mgr Bourget Lévis QC G6V 6Z9	Tél. : 833-5110 Fax : 833-8502
Siège no. 18 Collège « agricole »	M. Mario Morin 1355, Saint-Féréol Saint-Henri QC G0R 3E0	Tél. : 882-2773 Fax : 882-5202
Siège no. 19 Collège « coopératif »	M. François Corriveau Coopérative de services Rive- Sud 39, rue Guenette Lévis QC G6V 5M9	Tél. : 838-4019 ou 837-3347 Fax : 838-6061
Siège no. 20 Collège « institution financière »	M. Vincent Vallée Caisse Populaire de Lévis 300, Côte du Passage Lévis QC G6V 6Y8	Bur : 833-5515 Rés. : 838-9991 Fax : 833-6583
Siège no. 21 Collège « condition féminine »	Mme Martine Lévesque Jonction pour Elle inc. 36, rue André Laurendeau Lévis QC G6V 6R5	Bur. : 837-3842 Fax : 833-8002
Siège no. 22 Collège « jeunesse »	M. Louis Leduc Leduc & Thériault, Architectes 6022-A, rue Saint-Laurent Lévis QC G6V 3P4	Tél. : 835-0246 Fax : 835-3310
Siège no. 23 Collège « tourisme/culture »	M. Martin Lachance Diffusion culturelle de Lévis 33, rue Wolfe, c.p. 60033 Lévis QC G6V 8W9	Tél. : 838-6000 Fax : 838-6004

**Centre local de développement
de la M.R.C. de l'Islet**

LETTRES PATENTES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38, art. 218)

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en corporation sous la dénomination sociale

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT
DE LA M.R.C. DE L'ISLET

FAIT À QUÉBEC LE 14 JANVIER 1998

Déposées au registre le 14 janvier 1998
sous le matricule 1147366745



R450D55L47C61JA


Inspecteur général des institutions financières


Contratsignataire

1 - Requérants

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénom	Profession ou occupation habituelle	Adresse domiciliaire (N°, rue, municipalité, code postal)
Caron, Jean-Pierre	Commerçant	70, des Pionniers Est L'Islet-sur-Mer (Québec) GOR 2B0
Gendron, Guy	Industriel	515, de Gaspé Est Saint-Jean-Port-Joli (Québec) GOR 3G0
Caron, Luc	Aménagiste	249, Rang 5 Est Saint-Cyrille (Québec) GOR 2W0

2 - Siège social

Le siège social de la corporation est situé:

Saint-Jean-Port-Joli (Québec)
GOR 3G0

3 - Conseil d'administration

Les administrateurs provisoires de la corporation sont:

Caron, Jean-Pierre
Gendron, Guy
Caron, Luc

4 - Immeubles

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 100 millions.

ou

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à

5- Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

Promouvoir le développement économique, social et culturel, et sans limiter la portée de ce qui précède :

- Regrouper ou coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat et assurer le financement de ces services;
- Elaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi;
- Elaborer en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
- Agir en tant que comité consultatif auprès du centre local d'emploi de son territoire;
- Exécuter, sur autorisation du ministre, tout autre mandat provenant des ministères et organismes du gouvernement concernés par le développement local.

La corporation poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tous profits ou autres gains de semblable nature que pourrait faire la corporation seront utilisés uniquement pour la poursuite de ses objets.

6 - Autres dispositions (selon le cas)

1. ACTIONS

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun, adopter un règlement pour acquérir des actions de sociétés par actions.

2. ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration est composé de 15 _____ administrateurs; ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la Loi sur les compagnies.

3. EMPRUNT

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun :

- a) faire des emprunts de deniers sur le crédit de la corporation;
- b) émettre des obligations ou autres valeurs de la corporation et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;
- c) hypothéquer les immeubles et les meubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la corporation.

Nonobstant les dispositions du Code civil du Québec, consentir une hypothèque, même ouverte, sur une universalité de biens meubles ou immeubles, présents ou à venir, corporels ou incorporels, le tout conformément à l'article 34 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.L.D.
DE LA M.R.C. DE L'ISLET**

COMPOSITION

Administrateurs ayant droit de vote :

- ✓ monsieur Normand Gauvin de Saint-Pamphile , représentant du milieu des affaires, tant du secteur industriel, manufacturier que commercial;
- ✓ monsieur Claude Côté de Ville de L'Islet, représentant du milieu des travailleurs, y compris les syndicats, du territoire de la M.R.C. de L'Islet;
- ✓ trois (3) représentants du milieu municipal nommés par le conseil de la Municipalité Régionale de Comté de L'Islet : monsieur Réal Laverdière choisi parmi les maires des municipalités de Tourville, Sainte-Perpétue, Sainte-Félicité, Saint-Marcel, Saint-Adalbert, Saint-Pamphile et Saint-Omer, monsieur Jean-Pierre Caron choisi parmi les maires des municipalités de Saint-Roch-des-Aulnaies, Sainte-Louise, Saint-Damase, Saint-Aubert, Saint-Jean-Port-Joli, L'Islet-sur-Mer, L'Islet, Saint-Eugène et Saint-Cyrille et monsieur Michel Lord choisi parmi les maires de l'ensemble des municipalités de la M.R.C. de L'Islet;
- ✓ monsieur Yvon Beaulieu de Saint-Jean-Port-Joli, représentant du milieu coopératif;
- ✓ monsieur Richard Dubreuil de Saint-Jean-Port-Joli, représentant des jeunes entrepreneurs entre 18 et 35 ans;
- ✓ madame Ginette Massé de L'Islet-sur-Mer, représentante du milieu communautaire;
- ✓ madame Marie-Claude Ouellet de Sainte-Perpétue, représentante du milieu institutionnel (éducation et santé);
- ✓ madame France Bélanger de Saint-Jean-Port-Joli, représentante du milieu agro-alimentaire;
- ✓ monsieur Bertrand Beaulieu de Saint-Jean-Port-Joli, représentant du milieu forestier;
- ✓ madame Johanne Pelletier de Saint-Jean-Port-Joli, représentante du milieu touristique;
- ✓ madame Sylvie Moreau de Ville de L'Islet, représentante du milieu "condition féminine".

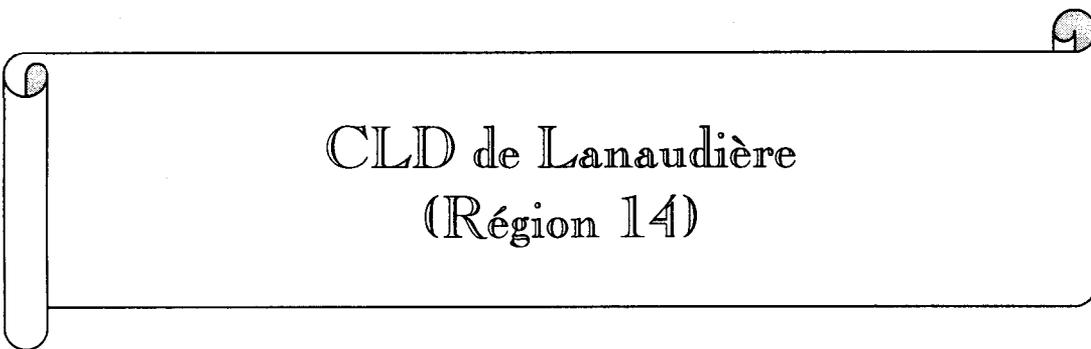
Administrateurs d'office (sans droit de vote) :

- ✓ le directeur du Centre local d'emploi (CLE) de la M.R.C. de L'Islet, à être désigné;
- ✓ monsieur Richard Bellemare, sous-ministre adjoint du Secrétariat au développement des régions, ou son représentant;
- ✓ le responsable administratif du C.L.D., à être désigné.

Administrateurs observateurs (sans droit de vote) :

- ✓ les députés dont la circonscription électorale provinciale englobe en tout ou en partie le territoire de la Municipalité Régionale de Comté de L'Islet, soit monsieur Réal Gauvin, député de Montmagny-L'Islet et monsieur Claude Béchar, député de Kamouraska-Témiscouata.

Vistca98.cld



CLD de Lanaudière
(Région 14)

**Centre local de développement
(CLD) MRC de l'Assomption**

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38)

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes supplémentaires à

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE RIVE-NORD (SODERN)

changeant sa dénomination sociale en celle de

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT
(CLD) MRC DE L'ASSOMPTION

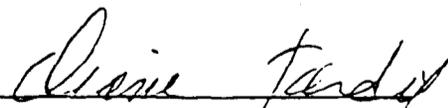
et confirmant le ou les document(s) ci-annexé(s).

FAIT À QUÉBEC LE 10 FÉVRIER 1998

*Déposées au registre le 10 février 1998
sous le matricule 1142991968*




inspecteur général des institutions financières


Représentant

RÉSOLUTION

Résolution n° 98-GEN-03

Il est résolu de remplacer les pouvoirs ou les objets
 modifier les biens immobiliers ou
 abroger les revenus en provenant
 la dénomination sociale
 les autres dispositions
 le siège social
 le nombre des administrateurs

de la façon suivante:

Siège social : Le siège social de la corporation est situé à L'Assomption.
Nouvelle dénomination sociale: Centre local de développement (CLD) MRC de
L'Assomption

Immeubles : Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut
acquérir et posséder la corporation est limité à 100 millions \$.

Objets : Les nouveaux objets doivent être les suivants :

Promouvoir le développement économique, social et culturel et sans
limiter la portée de ce qui précède :

- Regrouper ou coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat et assurer le financement de ces services;
- Elaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi;
- Elaborer en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux; une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
- Agir en tant que comité consultatif auprès du centre local d'emploi;
- Exécuter, sur autorisation du ministre, tout autre mandat provenant des ministères et organismes du gouvernement concernés par le développement local.

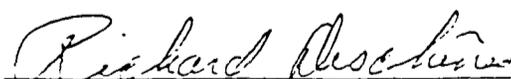
La corporation poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tous profits ou autres gains de semblable nature que pourrait faire la corporation seront utilisés uniquement pour la poursuite de ses objets.

Copie certifiée de la résolution n° 98-GEN-03

de la corporation Société de développement économique Rive-Nord (SODERN)
(dénomination sociale)

adoptée par le vote d'au moins les 2 / 3 des membres présents à une assemblée générale spéciale convoquée

à cette fin et tenue le 14 janvier 1998



AUTRES DISPOSITIONS (selon le cas)

Résolution n° 98-GEN-03

Les autres dispositions sont :

ACTIONS

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun, adopter un règlement pour acquérir des actions de sociétés par actions.

ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration est composé de 22 membres, _____
_____ Ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la Loi sur les compagnies.

EMPRUNT

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun :

- a) faire des emprunts de deniers sur le crédit de la corporation;
- b) émettre des obligations ou autres valeurs de la corporation et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;
- c) hypothéquer les immeubles et les meubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la corporation.

Nonobstant les dispositions du Code civil du Québec, consentir une hypothèque, même ouverte, sur une universalité de biens meubles ou immeubles, présents ou à venir, corporels ou incorporels, le tout conformément à l'article 34 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations.



Signature du secrétaire

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(1998)

AFFAIRES & COMMERCE

Pierre Gour
GOUR ASSURANCES INC.
143, boul. L'Ange Gardien
L'Assomption, (Québec) J5W 4M9
Tél. : (514) 589-4114 Fax. : (514) 589-3432

COMMUNAUTAIRE

Carole Baril
REGARD EN ELLE
70, rue Lucie
Repentigny (Québec) J6A 4K2
Tél. : (514) 581-0853 Fax : (514) 582-6610

COOPÉRATIF

Claude Raynauld
CAISSE POPULAIRE L'ASSOMPTION
5, Place Panet
L'Assomption (Québec) J5W 2E4
Tél. : (514) 589-5179 Fax : (514) 589-7578

TRAVAILLEURS

Yves Raymond
FTQ (AIMTA - 1.1. 1148)
16, rue Goulet
L'Assomption (Québec) J5W 1K8
Tél. : 589-4885 Fax : 956-1737

INDUSTRIE

Marcel Perreault
LES ÉQUIPEMENTS GMT INC.
2021, rang Bas L'Assomption Nord
L'Assomption (Québec) J5W 2J2
Tél. : 581-5970 Fax : 654-5001

ÉDUCATION

Pierre-Yves Gagnon
COMMISSION SCOLAIRE LE GARDEUR
336, rue Fauteux
Repentigny (Québec) J6A 1S2
Tél. : (514) 585-0784 Fax : (514) 581-3026

SANTÉ

Yvon L. Théroux
CLSC LE MÉANDRE -CHSLD CHEMIN DU ROY
641, rue Maurice
Repentigny (Québec) J6A 2M5
Tél. 657-2321 Fax : 657-1190

CULTURE, COMMUNICATION, RÉCRÉO-TOURISME

Jean Deschamps
CORPORATION POUR L'IMPLANTATION
D'UN CENTRE D'ARTS À REPENTIGNY
75, rue Notre-Dame
Repentigny (Québec) J6A 2P1
Tél. : (514) 581-0750 Fax : (514)

Copie conforme
À L'Assomption, (Québec)
Ce 27 janvier 1998



Raymond Gervais
Directeur exécutif

CONSEIL D'ADMINISTRATION (1998)		
SECTEUR MUNICIPAL		
LABBÉ, Gilles Ville de Le Gardeur Maire	1, montée des Arsenaux LE GARDEUR QC J5Z 2C1	585-1140 Fax: 585-7679
DESCHAMPS, Chantal Ville de Repentigny Mairesse	435, boulevard Iberville REPENTIGNY QC J6A 2B6	654-2301 Fax: 654-2421
CADIEUX, Marcel Paroisse de L'Épiphanie Maire	331, rang Bas L'Achigan L'ÉPIPHANIE QC J5X 1E1	588-5547 Fax: 588-6050
CHAMPAGNE, Michel Paroisse de St-Sulpice Maire	1 089, rue Notre-Dame ST-SULPICE QC J5W 1G1	589-4450 Fax: 589-9647
DESPRÉS, René Ville de Charlemagne Maire	84, rue du Sacré-Coeur CHARLEMAGNE QC J5Z 1W8	581-2541 Fax: 581-0597
MAGNAN, Guy Ville de L'Épiphanie Maire	66, rue Notre-Dame L'ÉPIPHANIE QC J5X 1A1	588-5515 Fax: 588-6171
MARTEL, Lionel Ville de L'Assomption Maire	399, rue Dorval L'ASSOMPTION QC J5W 1A1	589-5671 Fax: 589-4512
RAYNAULT, Jacques Paroisse de St-Gérard Majella Maire	2 700, chemin du Roy ST-GÉRARD MAJELLA QC J5X 1B1	588-5536 Fax: 588-7161

Copie certifiée conforme
À L'Assomption, Québec
Ce 28 janvier 1998



Raymond Gervais,
Directeur exécutif

**Centre local de développement économique
des Moulins**



LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38)

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes supplémentaires à

SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES
MOULINS INC.

changeant sa dénomination sociale en celle de

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DES MOULINS

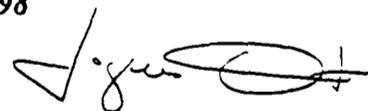
et confirmant le ou les document(s) ci-annexé(s).

FAIT À QUÉBEC LE 27 JANVIER 1998

*Déposées au registre le 27 janvier 1998
sous le matricule 1142320481*



E480D71L84C000A


Inspecteur général des institutions financières


Contresignataire

RÉSOLUTION

IL EST RÉSOLU:

DE modifier les objets, la dénomination sociale et les autres dispositions de la façon suivante:

1. De modifier les objets en y ajoutant les objets suivants:
 11. 1. regrouper ou coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat et assurer le financement de ces services;
 2. élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi;
 3. élaborer, en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
 4. agir en tant que comité consultatif auprès du centre local d'emploi de son territoire;
 5. exécuter, sur autorisation du ministre, tout autre mandat provenant des ministères et organismes du gouvernement concernés par le développement local.
2. De modifier la dénomination sociale de la corporation SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES MOULINS INC. en celle de CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES MOULINS.
3. De modifier les autres dispositions en y ajoutant les autres dispositions suivantes:

1-Actions

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun, adopter un règlement pour acquérir des actions de sociétés par actions.

2-Emprunt

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun:

- a) faire des emprunts de deniers sur le crédit de la corporation;
- b) émettre des obligations ou autres valeurs de la corporation et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugées convenables;

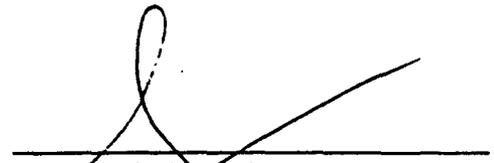
- c) hypothéquer les immeubles et les meubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la corporation.

Nonobstant les dispositions du Code civil du Québec, consentir une hypothèque, même ouverte, sur une universalité de biens meubles ou immeubles, présents ou à venir, corporels ou incorporels, le tout conformément à l'article 34 de la *Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations*.

4. D'autoriser François Duval, président, et Jean-Louis Legault, secrétaire, à signer les lettres patentes supplémentaires;
5. De donner mandat auxdits administrateurs, signataires des lettres patentes supplémentaires, de délivrer ces lettres patentes supplémentaires en un exemplaire à l'inspecteur général des institutions financières chargé de l'administration de la partie III de la Loi sur les compagnies et de poser tout acte nécessaire pour donner effet au présente règlement;
6. D'autoriser le conseil d'administration de la corporation à annuler le présent règlement avant qu'il n'y soit donné suite.

Copie certifiée des résolutions de la corporation SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES MOULINS INC. adoptée par le vote d'au moins les 2/3 des membres présents à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin et tenue le 14 janvier 1998.

Signé à Terrebonne, ce 14 janvier 1998.



Jean-Louis Legault
Secrétaire

DANS LA COUR SUPÉRIEURE.

BUREAU DU PROTONOTAIRE
RAISONS SOCIALES

SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DES MOULINS INC.

La corporation "La Société de Développement Économique de la Rive-Nord des Mille-Éles Inc." a été constituée en corporation par lettres patentes datées du 4 octobre 1979, émise sous l'autorité de la partie 3 de la Loi des Compagnies.

Par lettres patentes supplémentaires datées du 17 mai 1982, la corporation a changé sa dénomination sociale en celle de "SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES MOULINS INC".

Son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au 1100, Montée Masson, bureau 12, à Masouche, JON 1C0.

EN VOI DE QUOI, cette déclaration est signée par moi, ROBERT BIBELLEAU, président, résidant et domicilié au 715 rue de Carignan, à Duvernay.



Gouvernement du Québec
Ministère des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières
Direction des compagnies

LETTRES PATENTES
SUPPLÉMENTAIRES

Le ministre des Institutions financières et
Coopératives accorde les présentes lettres
patentes supplémentaires confirmant la résolution
ou le règlement joint à ce document, à
LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE
LA RIVE-NORD DES MILLE ÎLES INC.

en vertu de la Loi sur les compagnies
et changeant sa dénomination sociale en celle de
SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DES MOULINS INC.

Données et scellées à Québec,

le 82/05/17

Le Ministre

Signé par délégation:

Je certifie que ce document a été

enregistré le

82/05/25

au libro

C-1122,

folio

76

Le Ministre

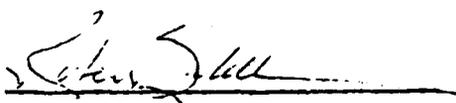
Signé par délégation:



REGLEMENT NO. 3

La dénomination sociale de la corporation "LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RIVE-NORD DES MILLE-ÎLES INC.", est changée en celle de "SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES MOULINS INC."

Le président et le secrétaire sont autorisés à signer les documents nécessaires pour l'obtention de lettres patentes supplémentaires changeant la dénomination sociale de la corporation.



PRESIDENT



SECRETARE

Copie certifiée du règlement numéro trois (3) de la corporation "LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RIVE-NORD DES MILLE-ÎLES INC.", adopté par les administrateurs à une assemblée tenue le 15ième jour d'avril 1982, et régulièrement approuvé par tous les membres présents à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin, le 15ième jour d'avril 1982.

SIGNE A TERREBONNE , ce 6 jour de mai 1982.



SECRETARE



Gouvernement du Québec
Ministère des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières
Service des compagnies

LETTRES PATENTES
(Loi des compagnies 3e partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, sous l'autorité de la troisième partie de la Loi des compagnies, accorde aux requérants ci-après désignés les présentes lettres patentes les constituant en corporation sous le nom de

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DE LA RIVE-NORD DES MILLE ÎLES INC.

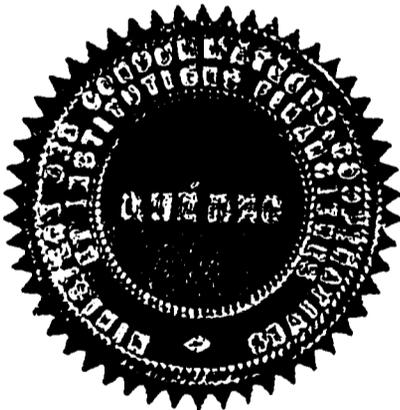
Données et scellées à Québec,

le 4 octobre 1979

et enregistrées le 11 octobre 1979

libro C-1035

folio 41



Le Ministre

par:

1 — REQUÉRANTS

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prenom	Profession	Adresse
Chartrand Jean-Yves	avocat	395 Bloomfield, Outremont
Chartrand, Carole	secrétaire	395 Bloomfield, Outremont
Beaudoin Michelle	secrétaire	1211 rue Gilbert, La plaine,

2 — SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la corporation est situé à

Terrebonne

3 — CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs provisoires de la corporation sont

Jean-Yves Chartrand,

Carole Chartrand

Michelle Beaudoin

4 — IMMEUBLES

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à S

\$1,000,000.00

5 — OBJETS

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

- 1- Concevoir et proposer des politiques favorisant le développement économique de ses membres dans les secteurs de l'industrie, du commerce, du tourisme et des transports;
- 2.- Elaborer, planifier, coordonner et exécuter les programmes et les projets de ses membres en matière de promotion et de développement économique;
- 3.-Faire connaître et obtenir l'aide gouvernementale disponible aux membres dans les secteurs de l'industrie, du commerce, du tourisme et des transports;
- 4.-Faire connaître aux résidents et aux étrangers, les avantages industriels et les possibilités commerciales des municipalités membres;
- 5.-Promouvoir la création d'emploi et le développement de la main-d'oeuvre;
- 6.-Prendre tous les moyens nécessaires pour atteindre les buts ci-dessus;
- 7.-Procurer aux entreprises déjà existantes et en voie d'implantation, la plus grande aide possible aux fins de faire progresser leurs industries et leurs affaires dans le meilleur intérêt de leur région;
- 8.-Effectuer toute la publicité nécessaire pouvant favoriser les buts ci-dessus;
- 9.-Unir les agents et forces économiques du secteur;
- 10.-Demander, obtenir, recevoir et accepter toute contribution ou souscription publiques ou privées, tout bien meuble ou immeuble, aux fins de promouvoir les buts ci-dessus mentionnés;

6 — AUTRES DISPOSITIONS (SELON LE CAS)

Au cas de liquidation de la corporation ou de distribution des biens de la corporation, ces derniers seront dévolus à une organisation exerçant une activité analogue, ou à toute autre organisation à but non lucratif selon la décision du conseil d'administration.



Gouvernement du Québec
Ministère des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières
Direction des compagnies

LETTRES PATENTES
CORRIGÉES

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et
Institutions financières, sous l'autorité de l'article
12 de la Loi sur les compagnies, ordonne que les
lettres patentes de la corporation

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DE LA RIVE-NORD DES MILLE ÎLES INC.

émises le 79/10/04

et enregistrées le 79/10/11

au libro C-1035, folio 41

soient corrigées de la façon suivante:

En remplaçant le nom ci-dessus mentionné
par le suivant:

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DE LA RIVE-NORD DES MILLE ÎLES INC.

Données et scellées à Québec,

le 79/11/13

Le Ministre

Signé par délégation:

Je certifie que ce document a été

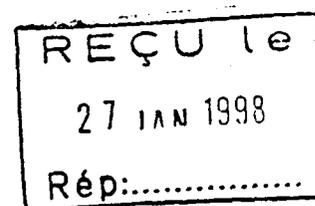
enregistré le 79/11/21

au libro C-1038, folio 80

Le Ministre

Signé par délégation:





Siège # 1 - Délégué des municipalités

Daniel Bélec, maire
Ville de La Plaine

Siège # 2 - Délégué des municipalités

Claude Lacasse, conseiller
Ville de La Plaine

Siège # 3 - Délégué des municipalités

Jean-Marc Robitaille, maire
Ville de Terrebonne

Siège # 4 - Délégué des municipalités

Michel Morin, conseiller
Ville de Terrebonne

Siège # 5 - Délégué des municipalités

Richard Marcotte, maire
Ville de Mascouche

Siège # 6 - Délégué des municipalités

Serge Hamelin, conseiller
Ville de Mascouche

Siège # 7 - Délégué des municipalités

Marcel Therrien, maire
Ville de Lachenaie

Siège # 8 - Délégué des municipalités

Claude Martel, conseiller
Ville de Lachenaie

Siège # 9 - Secteur professionnel

François Duval, notaire

Siège # 10 - Commerce et services

Magella Legault, président
Sercofax inc.

Siège # 11 - Secteur industriel

Gilles Brais, directeur adjoint
Saramac inc.

Siège # 12 - Secteur industriel

Jean-Louis Legault, président
Servtrotech inc.

Siège # 13 - Secteur industriel

Pierre Belle, président
Litho Mille-Îles Ltée

Siège # 14 - Délégué de la chambre de commerce régionale

Yves St-Denis, directeur
Cantel

Siège # 15 - Délégué de la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière-Des Moulins

Louise Fourtané Bordonado, représentante
TROCL des Moulins

Siège # 16 - Secteur institutionnel

Marie-Laure Elliott, directrice
Centre de formation professionnelle des Manoirs

Siège # 17 - Secteur coopérative

André Fortin, vice-président
Coopérative des travailleurs actionnaire de Saramac

Siège # 18 - Secteur travailleur

Roger Provencher, conseiller en communications
Provencher & partenaires communication design

Siège # 19 - Secteur institution financière

Robert Bastien, directeur, service aux entreprises
Caisse populaire Desjardins Terrebonne

Siège # 20 - Secteur agricole

Gaston Guilbeault, président
Gazonnière G.I.P. Guilbeault inc.

Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie

Robert Gilardeau, conseiller en développement industriel
M.I.C.S.T.

Secrétariat au développement des régions

Serge Tétreault, sous-ministre adjoint
Secrétariat au développement des régions

Centre local d'emploi

À être nommé

**Centre local de développement
de la Matawinie**



Québec

LETTRES PATENTES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38, art. 218)

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en corporation sous la dénomination sociale

**CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT
DE LA MATAWINIE**

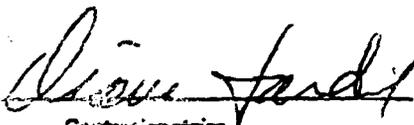
FAIT À QUÉBEC LE 16 JANVIER 1998

*Déposées au registre le 16 janvier 1998
sous le matricule 1147371810*



R650D50L18C11JA


Inspecteur général des institutions financières


Contresignataire

1 - Requérants

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénom	Profession ou occupation habituelle	Adresse domiciliaire (N°, rue, municipalité, code postal)
Réjean Neveu	Agriculteur	5281, Chemin Saint-Alphonse Rawdon J0K 1S0
Daniel Brazeau	Administrateur	225, Lajeunesse Chertsey
Denise Perreault-Breault	Enseignante	3628, rue Church Rawdon J0K 1S0

2 - Siège social

Le siège social de la corporation est situé:
3184, Première Avenue,
Rawdon (Québec) J0K 1S0

3 - Conseil d'administration

Les administrateurs provisoires de la corporation sont:

Réjean Neveu

Daniel Brazeau

Denise Perreault-Breault

4 - Immeubles

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 100 millions de dollars

ou,

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à

5- Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

- 1- Mettre sur pied et gérer un guichet multi-services à l'entrepreneuriat adapté aux réalités du milieu de la Municipalité régionale de comté de Matawinie;
- 2- Elaborer un plan local d'action en matière de développement économique et de développement de l'emploi;
- 3- Elaborer toute stratégie locale liée au développement de l'entrepreneuriat et des entreprises, incluant les entreprises de l'économie sociale;
- 4- Servir de comité aviseur auprès du Centre local d'emploi (CLE);
- 5- Remplir tout autre mandat confié par le Conseil d'administration en matière de développement économique et de développement de l'emploi;
- 6- Remplir tout autre mandat que le gouvernement pourrait lui confier en matière de développement économique et de développement de l'emploi.

6 - Autres dispositions (selon le cas)**1- ACTIONS**

Le Conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun, adopter un règlement pour acquérir des actions de sociétés par actions.

2- ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'administration est composé de 24 administrateurs; ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la Loi sur les compagnies.

3- EMPRUNT

Le Conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun:

- a) faire des emprunts de deniers sur le crédit de la corporation;
- b) émettre des obligation ou autres valeurs de la corporation et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;
- c) hypothéquer les immeubles et les meubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la corporation.

Nonobstant les dispositions du Code civil du Québec, consentir une hypothèque, même ouverte, sur un universalité de biens meubles ou immeubles, présents ou à venir, corporels ou incorporels, le tout conformément à l'article 34 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD DE LA MATAWINIE

NOM	TITRE	ORGANISME	MUNICIPALITÉ
CATÉGORIE AGRICULTURE			
Pierre Breault	Agriculteur		Rawdon
CATÉGORIE ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
Claude Houde	Président	Chambre de commerce de Saint-Côme	Saint-Côme
CATÉGORIE COMMERCE			
Normand Paquette	Propriétaire	Garage Mécanique LPG Inc.	Saint-Donat
CATÉGORIE COMMUNAUTAIRE			
Georgette D'Astous	Administrateur	Maison des aînées	Chertsey
CATÉGORIE COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE			
André Quitich	Administrateur	Conseil des Atikamekw de la Manawan	Manawan
CATÉGORIE COOPÉRATIF			
Paulette Bélanger	Présidente	Caisse populaire Desjardins de Saint-Jean-de-Matha	Saint-Jean-de-Matha
CATÉGORIE CULTURE			
Cécile Langlais	Artiste en art visuel		Saint-Michel-des-Saints
CATÉGORIE ÉCONOMIE SOCIALE			
Colette Bolduc	Présidente	Transit Lanaudière	Rawdon
CATÉGORIE FORÊT			
Robert Fournier	Directeur	Forex Saint-Michel	Saint-Michel-des-Saints
CATÉGORIE INDUSTRIE/MANUFACTURIER			
Richard Drapeau	Président	Terawatt Inc.	Saint-Alphonse-Rodriguez
CATÉGORIE INSTITUTIONNEL			
Diane Riberdy	Présidente	Commission scolaire Cascades-L'Achigan	Rawdon
CATÉGORIE JEUNE			
Mathieu Brazeau			Chertsey

CATÉGORIE MUNICIPAL			
Lyne Marcil	Maire	Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Denise Perreault-Breault	Maire	Village de Rawdon	Rawdon
Murielle Richard	Maire	Municipalité de Saint-Zénon	Saint-Zénon
Daniel Brazeau	Maire	Municipalité de Chertsey	Chertsey
Raymond Brissette	Maire	Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci	Notre-Dame-de-la-Merci
Jacques Richard	Maire	Municipalité de Saint-Félix-de-Valois	Saint-Félix-de-Valois
CATÉGORIE TRAVAILLEUR			
André Thibodeau	Représentant	Syndicat des Métallus, FTQ	Rawdon
CATÉGORIE TRAVAILLEUR AUTONOME			
Pierre Sasseville	Notaire	Pierre Sasseville, notaire	Saint-Jean-de-Matha
CATÉGORIE TOURISME			
Réjean Gadoury	Propriétaire	Auberge de la Montagne Coupee	Saint-Jean-de-Matha
MEMBRES NON VOTANT			
Yves Gaillardetz	Responsable par intérim	Centre local de développement de la Matawinie	Rawdon
Lise Arbour	Agent de développement	Secrétariat au développement des régions	Joliette
Gérald Allport	Directeur par intérim	Centre local d'emploi de la Matawinie	Sainte-Julienne

Les officiers

Monsieur Daniel Brazeau, président

Monsieur Richard Drapeau, vice-président

Monsieur Pierre Breault, secrétaire

Madame Denise Perreault-Breault, trésorier

**Centre local de développement
de la Municipalité régionale de comté
de D'Autray**

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38)

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes supplémentaires à

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DE BERTHIER**

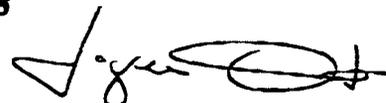
changeant sa dénomination sociale en celle de

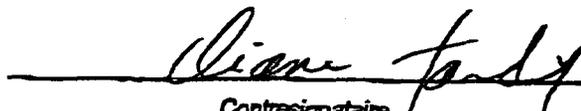
**CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE D'AUTRAY**

et confirmant le ou les document(s) ci-annexé(s).

FAIT À QUÉBEC LE 20 MARS 1998

*Déposées au registre le 20 mars 1998
sous le matricule 1142732628*


Inspecteur général des institutions financières


Contratsignataire



E380D78L26C22DA

RÉSOLUTION

Résolution n° 98-01-21-04

- Il est résolu de
- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> remplacer | <input checked="" type="checkbox"/> les pouvoirs ou les objets |
| <input checked="" type="checkbox"/> modifier | <input type="checkbox"/> les biens immobiliers ou |
| <input type="checkbox"/> abroger | les revenus en provenant |
| | <input checked="" type="checkbox"/> la dénomination sociale |
| | <input checked="" type="checkbox"/> les autres dispositions |
| | <input checked="" type="checkbox"/> le siège social |
| | <input checked="" type="checkbox"/> le nombre des administrateurs |

de la façon suivante:

Remplacer " Pouvoirs et objets " par :

Mandat :

Les mandats de la corporation sont les suivants :

1. Mettre sur pied et gérer un guichet multi-services à l'entrepreneuriat adapté au territoire de la M.R.C. de D'Autray;
2. Élaborer un plan local d'action en matière de développement économique et de développement de l'emploi en tenant compte du plan stratégique de la région, des axes et orientations de l'entente-cadre Québec-région, du schéma d'aménagement de la M.R.C. de D'Autray et des axes de la politique active du marché du travail;
3. Élaborer toute stratégie locale liée au développement de l'entrepreneuriat et des entreprises, incluant les entreprises de l'économie sociale;
4. Servir de comité aviseur auprès du Centre local d'emploi;
5. Remplir tout autre mandat que le gouvernement ou la Municipalité régionale de comté pourrait lui confier.

Services

La corporation est tenue d'offrir les services suivants :

1. Monter les plans d'affaires incluant les études de préféabilité;
2. Soutenir les entrepreneurs dans la recherche de financement;
3. Référer les entrepreneurs aux services spécialisés tels l'exportation et le développement technologique;
4. Assurer tout autre service que le conseil d'administration décide de se donner. (suite ... voir annexe)

Copie certifiée de la résolution n° 98-01-21-04

de la corporation Corporation de développement économique de Berthier
(dénomination sociale)

adoptée par le vote d'au moins les 2/3 des membres présents à une assemblée générale spéciale convoquée

à cette fin et tenue le 21 janvier 1998


(signature du secrétaire)
Serge Giroux

Résolution (suite)

Annexe

Dénomination sociale

Remplacer le nom « Corporation de développement économique de Berthier » par « Centre local de développement de la Municipalité régionale de comté de D'Autray »

Siège social

Remplacer le siège social situé à St-Barthélemy par

550, rue Montcalm, Berthierville (Québec) J0K 1A0

Conseil d'administration

Modifier le texte pour :

Le nombre d'administrateurs sera de dix-huit (18) personnes qui seront élues en fonction des catégories suivantes :

- | | |
|-----------------|-------------------------|
| - Municipalité | - Affaires et commerces |
| - Travailleurs | - Coopérative |
| - Communautaire | - Institution |
| - Agriculture | - Tourisme |
| - Jeunesse | - Économie sociale |


Serge Giroux, secrétaire

AUTRES DISPOSITIONS (selon le cas)

Résolution n° 98-01-21-04 :

Ajouter le paragraphe suivant :

- Les municipalités du territoire de la M.R.C. de D'Autray seront représentées au conseil d'administration par autant d'élus municipaux qu'il y a de membres votants de d'autres catégories électorales ayant droit de vote. ▪



(signature du secrétaire)

Centre local de développement de la M.R.C. de D'Autray

Personnes élues au conseil d'administration du C.L.D. de D'Autray

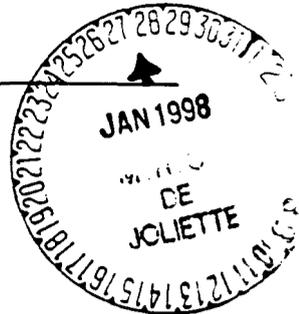
Catégorie	Nom de la personne	Nom de l'organisme
Affaires et commerces	Steve Gagnon, administrateur	Chambre de commerce Brandon
Agriculture	Roger Dauphin, agriculteur	
Communautaire	Solange Tougas, coordonnatrice	Groupe populaire Déclic
Coopérative	Mario Gagnon, directeur gén.	Agrivert Coopérative agricole régionale
Économie sociale	Louise Beaudry, coordonnatrice	Avec des Elles inc.
Institution	Luc Winter, organisateur communautaire	C.L.S.C. de D'Autray
Jeunesse	Marie-Claude Miousse, coordonnatrice	Maison des jeunes Sens unique
Tourisme	Denis Perreault, président	Corporation de développement touristique de D'Autray
Travailleurs	A être déterminé par le conseil d'administration	
Municipalité	Sylvie Thouin, maire	Village de Lavaltrie
	Roland Rocheleau, maire	St-Charles-de-Mandeville
	Maurice Désy, maire	Ile Dupas
	Claude Sarrazin, maire suppléant	St-Gabriel-de-Brandon
	Serge Giroux, maire	St-Ignace-de-Loyola
	Claude Archambault, maire	St-Didace
	Roland Boivin, maire	St-Norbert
	Pierre Roy, maire	St-Barthélemy
	Denis Gamelin, maire	St-Cléophas

**Centre local de développement
Joliette**

Québec

LETTRES PATENTES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38, art. 218)



L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en corporation sous la dénomination sociale

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT JOLIETTE

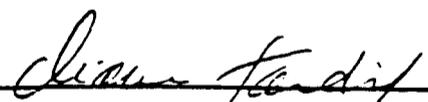
FAIT À QUÉBEC LE 9 JANVIER 1998

*Déposées au registre le 9 janvier 1998
sous le matricule 1147361910*



R950D50L19C10JA


Inspecteur général des institutions financières


Contresignataire

1 - Requérants

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénom	Profession ou occupation habituelle	Adresse domiciliaire (N°, rue, municipalité, code postal)
Hénault André	Directeur Chambre de Commerce	516, rue de l'Entente Saint-Charles-Borromée (Qc) J6E 4X5
Rocheleau France	Commerçante	593, rue St-Louis Joliette (Qc) J6E 2Z4
Sergerie Élène	Directrice générale	136, rue Champoux Ste-Mélanie (Qc) J0K 3A0

2 - Siège social

Le siège social de la corporation est situé:

Joliette

3 - Conseil d'administration

Les administrateurs provisoires de la corporation sont:

Hénault André

Rocheleau France

Sergerie Élène

4 - Immeubles

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 100 millions

ou

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à

5- Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

Promouvoir le développement économique, social et culturel et sans limiter la portée de ce qui précède :

- Regrouper ou coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat et assurer le financement de ces services ;
- Elaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi;
- Elaborer en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie social ;
- Exécuter, sur autorisation du ministère, tout autre mandat provenant des ministères et organismes du gouvernement concernés par le développement local ;
- Exécuter, sur autorisation de la M.R.C. de Joliette, tout autre mandat, permanent ou transitoire, relié aux axes de développement local.

La corporation poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tous profits ou autres gains de semblable nature que pourrait faire la corporation seront utilisés uniquement pour la poursuite de ses objets.

6- Autres dispositions (selon le cas)

1. ACTIONS

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun, adopter un règlement pour acquérir des actions de sociétés par actions.

2. ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration est composé de 17 administrateurs ; ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la Loi sur les compagnies.

3. EMPRUNT

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun :

- a) faire des emprunts de deniers sur le crédit de la corporation ;
- b) émettre des obligations ou autres valeurs de la corporation et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables ;
- c) Hypothéquer les immeubles et les meubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la corporation.

Nonobstant les dispositions du Code civil du Québec, consentir une hypothèque, même ouverte, sur une universalité de biens meubles ou immeubles, présents ou à venir, corporels ou incorporels, le tout conformément à l'article 34 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations.

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT JOLIETTE

Liste des membres du conseil d'administration, l'organisme que chaque membre représente et son titre au sein de cet organisme

MILIEU MUNICIPAL

- ◆ André Héneault, préfet de la MRC de Joliette
- ◆ André Bérard, maire de Notre-Dame-de-Lourdes
- ◆ Alain Larue, maire de Notre-Dame-des-Prairies
- ◆ Françoise Dupuis Savignac, maire du Village Saint-Pierre
- ◆ Danielle Laferrière, maire de Joliette
- ◆ Lise Bérard, maire de Sainte-Mélanie

LES DEUX CO-OPTÉS SONT :

- ◆ Claudette Martel, coordonnatrice à la Maison d'hébergement Roland Gauvreau
- ◆ Nathalie Aumont, présidente de la Chambre de commerce du Grand Joliette

MILIEU INSTITUTIONNEL (SANTÉ ET ÉDUCATION)

- ◆ Lorraine Valiquette, Directrice des ventes et marketing, Commission scolaire de l'Industrie

MILIEU AFFAIRES ET COMMERCE – SECTEUR INDUSTRIEL

- ◆ Jacques Roy, directeur général - Impérial Tobacco
- ◆ Marcel Thuot, président Techno Diesel et du Groupement québécois des entreprises

MILIEU AFFAIRES ET COMMERCE – SECTEUR CONSTRUCTION

- ◆ Léo Desgroseilliers, directeur ventes et marketing – Liard Mécanique industrielle

MILIEU TRAVAILLEURS

- ◆ Roger Bellemare, représentant syndical FTQ

MILIEU COOPÉRATIF

- ◆ Jean Bédard, président de Coopérative de développement régional de Lanaudière (CDR-L)

MILIEU AGRICOLE

- ◆ Clémence Pagé, productrice agricole et représentante des syndicats de base de l'UPA Kildare d'Ailleboust et de Lanaudière

MILIEU COMMUNAUTAIRE

- ◆ Lynda Allard, coordonnatrice - Le Réseau

MILIEU ÉCONOMIE SOCIALE

- ◆ Isabelle Rousseau, conseillère Conseil régional d'économie sociale (C.R.E.S.) Lanaudière

**MILIEU AFFAIRES ET COMMERCE – SECTEUR
PROFESSIONNEL**

- ◆ Jacques Forest, comptable agréé chez Champagne, Thiffault, Forest., comptables

MILIEU AFFAIRES ET COMMERCE – SECTEUR COMMERCIAL

- ◆ Madame Diane Nicoletti, présidente de la Société de développement du centre-ville de Joliette (SIDAC)

**Centre local de développement
de la MRC de Montcalm**

Québec

LETTRES PATENTES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38, art. 218)

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en corporation sous la dénomination sociale

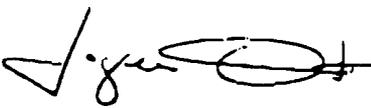
**CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT
DE LA MRC DE MONTCALM**

FAIT À QUÉBEC LE 13 JANVIER 1998

*Déposées au registre le 13 janvier 1998
sous le matricule 1147363775*



R350D55L77C31JA


inspecteur général des institutions financières


Contresignataire

1 - Requérants

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénom	Profession ou occupation habituelle	Adresse domiciliaire (N°, rue, municipalité, code postal)
Claude Patenaude	Maire	3275, rue Jean-Paul, Ste-Julienne JOK 2T0
Maurice Richard	Routier	9, rue Richard, Ste-Marie-Salomé JOK 2Z0
Roger Gaudet	Restaurateur	630, rue Jetté, St-Liguori JOK 2X0
Yvon Lajoie	Plombier	73, rue Forest, St-Jacques JOK 2R0
André Corbeil	Maire	263, 9e Avenue, Ville des Laurentides, JOR 1C0

2 - Siège social

Le siège social de la corporation est situé:

1530, rue Albert
Ste-Julienne (Qc) JOK 2T0

3 - Conseil d'administration

Les administrateurs provisoires de la corporation sont:

Claude Patenaude
André Corbeil
Roger Gaudet
Yvon Lajoie
Maurice Richard

4 - Immeubles

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 100 millions

ou

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à

5- Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

Promouvoir le développement économique, social et culturel et sans limiter la portée de ce qui précède :

- Mettre sur pied et gérer un guichet multservice à l'entrepreneuriat.
- Supporter tous projets de démarrage, de consolidation et d'expansion d'entreprises, moralement et légalement acceptables, peu importe le secteur d'activité.
- Promouvoir, organiser et coordonner la promotion économique du territoire, ainsi que le soutien au développement de nouveaux marchés, afin de favoriser le développement, le démarrage et l'implantation de projets d'entreprise dans la MRC de Montcalm.
- Offrir un soutien à la gestion d'entreprises pour les promoteurs de la MRC de Montcalm.
- Élaborer un plan local d'actions en matière de développement économique et de développement de l'emploi.
- Élaborer toute stratégie locale liée au développement de l'entrepreneuriat et des entreprises, incluant les entreprises de l'économie sociale.
- Servir de comité consultatif auprès du Centre local d'emploi (CLE).
- Remplir tout autre mandat que le gouvernement et/ou la MRC pourrait lui confier et que le conseil d'administration jugerait nécessaire pour le milieu.
- Offrir des services de gestion et d'aide financière.
- Constituer, recevoir et administrer des fonds en respect des buts de la corporation.
- La corporation poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tous profits ou autres gains de semblable nature que pourrait faire la corporation seront utilisés uniquement pour la poursuite de ses objets.

6 - Autres dispositions (selon le cas)**1. ACTIONS**

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun, adopter un règlement pour acquérir des actions de sociétés par actions.

2. EMPRUNT

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun :

- a) faire des emprunts de deniers sur le crédit de la corporation ;
- b) émettre des obligations ou autres valeurs de la corporation et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables ;
- c) hypothéquer les immeubles et les meubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la corporation.

3. DISSOLUTION

À la dissolution de la corporation, et après paiement de toutes dettes et extinction du passif, le reste des biens et de l'actif de la corporation doit être transféré à un autre organisme, poursuivant des objectifs semblables, approuvé par la MRC de Montcalm.

Nonobstant les dispositions du Code civil du Québec, consentir une hypothèque, même ouverte, sur une universalité de biens meubles ou immeubles, présents ou à venir, corporels ou incorporels, le tout conformément à l'article 34 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations.

**Liste des membres
du conseil d'administration
du CLD de la MRC de Montcalm**

- **Santé et services sociaux**
M. Pau-Yvon de Billy
Directeur du CLSC de Montcalm

- **Municipal**
M. Roger Gaudet
Préfet de la MRC de Montcalm

M. Marcel Lescarbeault
Maire de St-Roch-de-l'Achigan

M. Guy Allard
Maire de St-Alexis-de-Montcalm

- **Institutions financières**
M. Yves Gaudet
Directeur Caisse populaire de
St-Jacques

- **Organismes communautaires**
Mme Francine Lafontaine
Directrice coopérative de services
multiples de Lanaudière

- **Éducation**
M. Rémi Perreault
Commission scolaire de l'Industrie

- **Tourisme**
M. Raymond Gaudet
Club de golf Montcalm

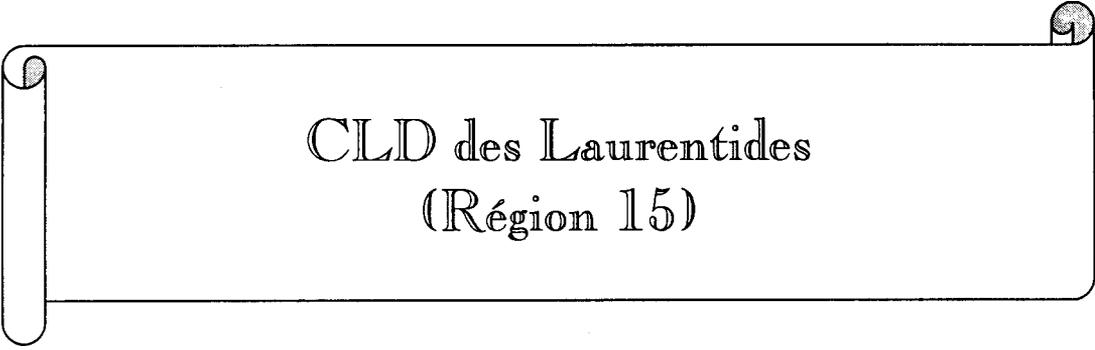
- **Agriculture**
M. Jean-Jacques Gauthier
Centre de production d'embryons
D'amythier

- **Industrie, affaires
Commerces et professionnels**
M. David Brochu
Abattoir de St-Esprit

M. Jean-Jacques Gauthier
Président de rénovation BALMAC

- **Syndical**
M. Serge Picotte
FTQ

- **Culturel**
À être nommé par le comité
culturel de la MRC de Montcalm



CLD des Laurentides
(Région 15)

CLD Rivière du Nord (SODESJ)

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38)

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes supplémentaires à

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DE SAINT-JÉRÔME

changeant sa dénomination sociale en celle de

CLD RIVIÈRE DU NORD (SODESJ)

et confirmant le ou les document(s) ci-annexé(s).

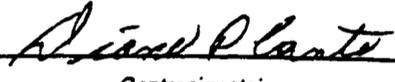
FAIT À QUÉBEC LE 5 FÉVRIER 1998

*Déposées au registre le 5 février 1998
sous le matricule 1147398466*



Gouvernement
du Québec
L'Inspecteur
général des
institutions
financières


Inspecteur général des institutions financières


Contresignataire

T180D76R64C80AA

RÉSOLUTION

Résolution n° CA-97-11-437

Il est résolu de remplacer les pouvoirs ou les objets
 modifier les biens immobiliers ou
 abroger les revenus en provenant
 la dénomination sociale
 les autres dispositions
 le siège social
 le nombre des administrateurs

de la façon suivante:

- . les pouvoirs et objets (voir annexe I ci-inclus)
- . la dénomination sociale sera "CLD Rivière du Nord (SODESJ)
- . les autres dispositions (voir page suivante)
- . le siège social de l'organisme sera situé dans la MRC Rivière du Nord plus précisément à Saint-Antoine, comté de Prévost
- . le nombre d'administrateur du CLD Rivière du Nord sera de 15 administrateurs permanents

Copie certifiée de la résolution n° CA-97-11-437

de la corporation Société de développement économique de Saint-Jérôme
(dénomination sociale)

adoptée par le vote d'au moins les 2 / 3 des membres présents à une assemblée générale spéciale convoquée
à cette fin et tenue le 5 novembre 1997


(signature du secrétaire)

5. Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants :

Principaux mandats :

- . mettre sur pied et gérer un guichet multi-services à l'entrepreneuriat adapté à chaque milieu ;
- . élaborer un plan local d'action en matière de développement économique et de développement de l'emploi ;
- . élaborer toute stratégie locale liée au développement de l'entrepreneuriat et des entreprises, incluant les entreprises de l'économie sociale ;
- . servir de comité adviseur auprès du Centre local d'emploi (CLE) ;
- . remplir tout autre mandat que le gouvernement pourrait lui confier ;

Objectifs visés :

- . favoriser le développement économique, touristique, commercial, communautaire, industriel et résidentiel de la MRC Rivière du Nord ;
- . promouvoir les intérêts de cette région ;
- . faire connaître aux intéressés les avantages économiques de la région ;
- . procurer aux gens d'affaires toute l'aide possible afin de faire progresser leurs entreprises dans le meilleur intérêt de la population ;
- . favoriser l'amélioration tant du tissu social que de la qualité de vie de la MRC Rivière du Nord
- . prendre tous les moyens efficaces et les mesures nécessaires pour amener dans le territoire de la MRC Rivière du Nord de nouvelles entreprises et favoriser la création d'emplois ;
- . demander, obtenir, recevoir et accepter toute contribution, subvention ou souscription publique ou privée, tout bien meuble ou immeuble pour atteindre les buts recherchés ;
- . signer toute entente pertinente avec les divers gouvernements permettant de favoriser le développement économique de la MRC Rivière du Nord

Prendre tous les moyens nécessaires, aux conditions que la loi impose, en vue d'offrir ces services et donner suite à ces mandats et atteindre ces objectifs.

AUTRES DISPOSITIONS (selon le cas)

Résolution n° CA-97-11-437

6. Autres dispositions

Les administrateurs peuvent, lorsqu'ils le jugent opportun :

- . Faire des emprunts de deniers sur le crédit de la corporation ;
- . Émettre des obligations ou autres valeurs de la corporation et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;
- . Nonobstant les dispositions du Code civil, hypothéquer, donner en garantie les biens mobiliers ou immobiliers, présents ou futurs de la coporation, pour assurer le paiement de telles obligations ou autres valeurs, ou donner une partie seulement de ces garanties pour les mêmes fins; et constituer l'hypothèque, ou le gage ci-dessus mentionné par acte de fidéicommiss, conformément aux articles 27 et 28 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations (L.R. 1977, C.P. 16).
- . Hypothéquer ou donner en garantie les immeubles, ou donner en gage ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la corporation, ou donner ces diverses espèces de garanties, pour assurer le paiement ou l'exécution des autres dettes, contrats et engagements de la corporation.

Au cas de liquidation de la corporation ou de distribution des biens de la corporation, des deniers seront dévolus à la MRC participante, à une organisation à but non lucratif selon la décision du conseil d'administration.


(signature du secrétaire)

La composition du conseil d'administration sera la suivante :

CLD RIVIÈRE-DU-NORD

- Affaires et commerce :** Gaétan Ruel - Notaires associés
Jean-Pierre Brunet - Autobus Brunet
Rémi Gingras - Gingras et Fils Ressort
Lise Guénette - Boutique Le Naturiste
- Travailleurs (syndicat) :** Robert Emond - F.T.Q.
Gilles Turcotte - C.S.N.
- Municipal :** Marc Gascon - maire Saint-Jérôme
Gaston Laviolette - maire Bellefeuille
Normand Plouffe - maire Saint-Antoine
Yves St-Onge - maire Saint-Hippolyte
- Coopératif :** Robert Robson - Caisse populaire Saint-Antoine
- Communautaire :** Lyne Chaloux - Fondation Clara Bourgeois
Sabine Barnabé - Carrefour d'actions populaires
- Institutionnel :** Georges Le Gal - C.L.S.C. Arthur-Buies
Hildburg Barkany - Commission scolaire St-Jérôme
- s'ajouteront d'office mais sans droit de vote :
- le directeur général du CLD : Michel Gauthier
un-e représentant-e du SDR : à déterminer
un-e représentant-e du CLE : à déterminer
- invité sans droit de vote :
- députée du comté de Prévost : Lucie Papineau

**Centre local de développement
(CLD) du territoire de la MRC
d'Argenteuil**



LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38)

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes supplémentaires à

CONSEIL D'EXPANSION
ÉCONOMIQUE D'ARGENTEUIL

changeant sa dénomination sociale en celle de

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD)
DU TERRITOIRE DE LA MRC D'ARGENTEUIL

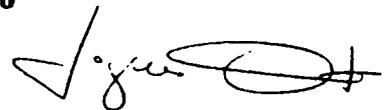
et confirmant le ou les document(s) ci-annexé(s).

FAIT À QUÉBEC LE 4 FÉVRIER 1998

Déposées au registre le 4 février 1998
sous le matricule 1142096800



L180D70L08C61AA


Inspecteur général des institutions financières


Contresignataire

RÉSOLUTION

Résolution n° _____

- Il est résolu de
- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> remplacer | <input checked="" type="checkbox"/> les pouvoirs ou les objets |
| <input checked="" type="checkbox"/> modifier | <input type="checkbox"/> les biens immobiliers ou les revenus en provenant |
| <input type="checkbox"/> abroger | <input checked="" type="checkbox"/> la dénomination sociale |
| | <input type="checkbox"/> les autres dispositions |
| | <input type="checkbox"/> le siège social |
| | <input checked="" type="checkbox"/> le nombre des administrateurs |

de la façon suivante:

- La dénomination sociale : CENTRE LOCAL DE DEVELOPPEMENT (CLD) DU TERRITOIRE DE LA MRC D'ARGENTEUIL
- Modifier les objets en ajoutant les suivants :
 1. de regrouper ou de coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat et d'assurer le financement de ces services;
 2. d'élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi en tenant compte, notamment, du plan stratégique établi par le conseil régional de développement de son territoire ainsi que de l'entente cadre à laquelle ce dernier est partie, et de veiller à la réalisation d'un tel plan;
 3. d'élaborer, en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
 4. d'agir en tant que comité consultatif auprès du centre local d'emploi de son territoire.

Il exécute, sur autorisation du ministre, tout autre mandat provenant des ministères et organismes du gouvernement concernés par le développement local.

- Le nombre des administrateurs : 20 personnes.

Ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la loi sur les compagnies

Copie certifiée de la résolution n° _____

de la corporation CONSEIL D'EXPANSION ECONOMIQUE D'ARGENTEUIL

(dénomination sociale)

adoptée par le vote d'au moins les 2 / 3 des membres présents à une assemblée générale spéciale convoquée

à cette fin et tenue le 17 décembre 1997



(signature du secrétaire)

COLLÈGE ÉLECTORAL

<p>MILIEU AFFAIRES ET COMMERCE</p>
--

détient 4 sièges (4 voix) au c.a.

Les représentants (es) du *milieu affaires et commerce* sont élus (es) par les entreprises membres ayant leur siège social ou une place d'affaires sur le territoire de la MRC d'Argenteuil.

Sous-secteurs représentés et leur élu :

- | | |
|--------------------------|-----------------------|
| • Manufacturier | M. Robert Généreux |
| • Commerce de détail | M. Jacques Desjardins |
| • Tourisme | M. Paul Lascelles |
| • Jeune entrepreneur (e) | M. David Whissell |

COLLÈGE ÉLECTORAL

MILIEU DES TRAVAILLEURS

détient 1 siège (1 voix) au c.a.

Le (la) représentant (e) du *milieu des travailleurs* est élu (e) par les fédérations, confédérations ou centrales de syndicats membres du territoire de la MRC.

Représentant élu :

**M. Pierre Charlebois, employé chez ICI de Brownsburg
Représentant des Métallos section local 13148, FTQ
Représentant du Conseil du travail Laurentides/Lanaudière
FTQ**

COLLÈGE ÉLECTORAL

MILIEU MUNICIPAL

détient 5 sièges (5 voix) au c.a.

Les représentants du *milieu municipal* sont désignés par résolution du conseil de la MRC d'Argenteuil.

Représentants élus :

**M. Florian St-Onge, préfet de la MRC d'Argenteuil
maire de Carillon**

M. Daniel Beaulieu, maire du village de St-André-Est

M. Alain Bédard, maire du Village de Brownsburg

M. Daniel Mayer, maire de la Ville de Lachute

M. Denis Richer, conseiller de la Ville de Lachute

COLLÈGE ÉLECTORAL

MILIEU COOPÉRATIF

détient 1 siège (1 voix) au c.a.

Le représentant du *milieu coopératif* doit oeuvrer personnellement dans ce secteur et être élu par toute coopérative membre du territoire de la MRC.

Représentant élu :

**M. André Laurin, directeur général
Caisse populaire de Lachute**

COLLÈGE ÉLECTORAL

MILIEU COMMUNAUTAIRE

détient 2 sièges (2 voix) au c.a.

Les représentants(es) du *milieu communautaire* devront oeuvrer personnellement dans ce secteur et être élus(es) par les organismes communautaires membres du territoire de la MRC.

Représentants élus :

- Mme Laurie McFall, directrice
Centre aux Sources d'Argenteuil

- M. Richard Trépanier, directeur
Association Solidarité d'Argenteuil

COLLÈGE ÉLECTORAL

MILIEU INSTITUTIONNEL

détient 2 sièges (2 voix) au c.a., réparties comme suit :
les milieux de la santé et des services sociaux et celui de
l'éducation qui détiennent chacun 1 siège et 1 voix au c.a.

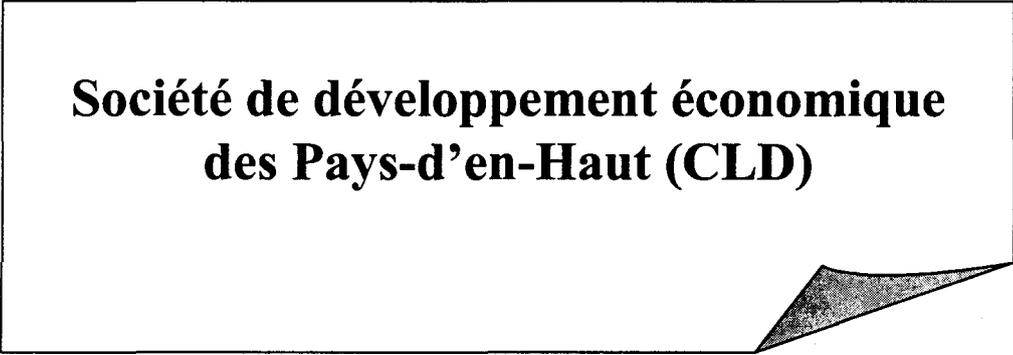
Les représentants (es) du *milieu institutionnel* doivent
oeuvrer dans un organisme public ou parapublic et être élus
(es) par les organismes membres de leur milieu respectif.

Représentants élus :

- * Secteur santé : **M. Clément Laliberté, vice-président
Conseil d'administration
Hôpital d'Argenteuil**

- * Secteur éducation : **Mme Ginette Rochon, directrice
Ressources aux adultes et de la
formation professionnelle
Commission scolaire du Long-Sault**

**Société de développement économique
des Pays-d'en-Haut (CLD)**



LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38)

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes supplémentaires à

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DES PAYS-D'EN-HAUT

changeant sa dénomination sociale en celle de

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DES PAYS-D'EN-HAUT (CLD)

et confirmant le ou les document(s) ci-annexé(s).

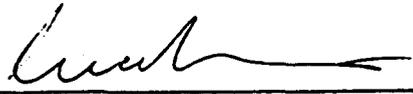
FAIT À QUÉBEC LE 12 JANVIER 1998

Déposées au registre le 12 janvier 1998
sous le matricule 1140964793



T780D73D97S41AA


inspecteur général des institutions financières



Contresignataire

COPIE CONFORME D'UNE RESOLUTION AUTORISANT LA
MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE, DES OBJETS ET
CERTAINES AUTRES DISPOSITIONS DES LETTRES PATENTES DE LA
COMPAGNIE

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DES PAYS-D'EN-HAUT

IL EST RESOLU de modifier les lettres patentes de la compagnie de la façon suivante:

1.- La dénomination sociale de la compagnie sera dorénavant: SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES PAYS-D'EN-HAUT (CLD)

2.- Les objets de la compagnie seront dorénavant les suivants:

- a) Mettre sur pied et gérer un guichet multi-services à l'entrepreneuriat adapté à la MRC des Pays-d'en-Haut;
- b) Elaborer un plan local d'action en matière de développement économique et de développement de l'emploi;
- c) Elaborer toute stratégie locale liée au développement de l'entrepreneuriat et des entreprises, incluant les entreprises de l'économie sociale;
- d) Servir de comité aviseur auprès du Centre local d'emploi (CLE);
- e) Favoriser l'expansion industrielle, commerciale, touristique et résidentielle de la région de la MRC des Pays-d'en-Haut;
- f) Promouvoir les intérêts de cette région;
- g) Faire connaître aux intéressés les avantages économiques de la région;

- h) Prendre tous les moyens efficaces et les mesures nécessaires pour amener dans le territoire de la compagnie de nouvelles entreprises;
- i) Demander, obtenir, recevoir et accepter toute contribution, subvention ou souscription publique ou privée, tout bien meuble ou immeuble pour atteindre les buts recherchés;
- j) Remplir tout autre mandat que le gouvernement pourrait lui confier;
- k) Prendre tous les moyens nécessaires, aux conditions que la loi impose, en vue de donner suite à ces objectifs;

3.- Les dispositions de la rubrique "AUTRES DISPOSITIONS" des lettres patentes sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes:

- a) Le conseil d'administration est composé de vingt-quatre (24) administrateurs. Ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la Loi sur les compagnies;
- b) Les membres peuvent, lors d'une assemblée, destituer un administrateur de la compagnie. L'avis de convocation de l'assemblée doit mentionner qu'une telle personne est passible de destitution et préciser la principale faute qu'on lui reproche;
- c) Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun, adopter une résolution pour:
 - i) Faire des emprunts de deniers sur le crédit de la compagnie;
 - ii) Emettre des obligations ou autres valeurs de la compagnie ou les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;

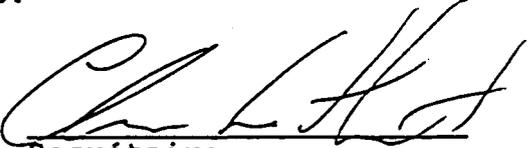
iii) Hypothéquer les immeubles et les meubles et autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la compagnie;

d) La compagnie exerce son activité dans un but non lucratif pour ses membres. Tous les bénéfices réalisés par la compagnie serviront à promouvoir ses objets.

Lors de la liquidation de la compagnie, les biens seront remis à un autre groupement sans but lucratif exerçant une activité analogue ou encore à la Municipalité Régionale de Comté des Pays-d'en-Haut ou ayants droits. L'organisme à qui sera dévolu les biens ne doit pas avoir le pouvoir de distribuer des bénéfices à un membre pendant son existence ou lors de sa liquidation.

+++++

Je, soussigné, secrétaire de la compagnie, certifie par les présentes que la résolution qui précède a été dûment adoptée lors d'une assemblée générale spéciale des membres convoqués à cette fin et régulièrement tenue le 8ième jour de décembre 1997 et les membres de la compagnie ont adopté par le vote d'au moins les 2/3 des membres, lesdites résolutions.


Secrétaire

Société de développement économique des Pays-d'en-Haut

Conseil d'administration

	Siège	Nom des candidats	Poste
1	Préfet de la MRC	Charles Garnier, préfet MRC des Pays-d'en-Haut	Administrateur
2	Secteur municipal (maire)	Jean J. Bossard, maire de Saint-Adolphe d'Howard	Président
3	Secteur municipal (maire)	Jacques Raymond, maire de Piedmont	Administrateur
4	Secteur municipal (maire)	Pierre Grignon, maire de Sainte-Adèle	Administrateur
5	Député provincial Bertrand	Denis Chalifoux, député de Bertrand	Administrateur
6	Député provincial Argenteuil	Régent L. Beudet, député d'Argenteuil	Administrateur
7	Secteur manufacturier	Pierre Gagné, Excavation Gagné et Fils Ltée	Administrateur
8	Secteur manufacturier	Michel Paquin, E. Paquin Inc.	Administrateur
9	Secteur touristique	Gérald Lafontaine, Hôtel l'Estérel	1 ^{er} Vice-président
10	Secteur touristique	Louis Dufour, Station touristique Mont St-Sauveur	Administrateur
11	Secteur commercial, service, financier	Alain Canto, Boutique Solo Mode	Administrateur
12	Secteur commercial, service, financier	François Drapeau, Chambre de commerce de Saint-Sauveur	Administrateur
13	Secteur résidentiel	Jean-Louis Demers, Groupe Sulton Laurentides	Administrateur
14	Secteur résidentiel	François Léger, Groupe Sulton Laurentides	Administrateur
15	Secteur communautaire	Robert Giard, Entraide Bénévole des Pays-d'en-Haut	2 ^e Vice-président
16	Secteur communautaire	Lucie Arcand, Maison de la Famille des Pays-d'en-Haut	Administrateur
17	Secteur coopératif	Diane Deslauriers, Caisse populaire de Sainte-Adèle	Administrateur
18	Secteur travailleurs	René Fréchette, FTQ	Administrateur
19	Secteur institutionnel	Guy Fortier, Commission scolaire des Laurentides	Administrateur
20	Représentant jeunesse	Chantal Rochette, Au Coin du Jardin	Administrateur
21	Représentant jeunesse	Charles Huot, Restaurant St-Hubert	Secrétaire-trésorier
22	Directeur du CLE	A être nommé	Administrateur sans droit de vote
23	Sous-ministre adjoint du SDR	Jean-Guy Tremblay, sous-ministre adjoint SDR	Administrateur sans droit de vote
24	Directeur général de la SDEPH	Yves Guérin, directeur général SDEPH	Administrateur sans droit de vote

**Centre local de développement
de la M.R.C. d'Antoine-Labelle**

LETTRES PATENTES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38, art. 218)

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en corporation sous la dénomination sociale

**CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE**

FAIT À QUÉBEC LE 15 DÉCEMBRE 1997

*Déposées au registre le 15 décembre 1997
sous le matricule 1147322284*




Inspecteur général des institutions financières



Contresignataire

1- Requérants

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénom	Profession ou occupation habituelle	Adresse domiciliaire (N°, rue, municipalité, code postal)
BRISEBOIS, Jacques	Maire	354, rue Cartier Mont-Laurier (Québec) J9L 1G4
SÉGUIN, Jocelyn	Éducateur	133, rue Labelle Sud L'Annonciation (Québec) J0T 1T0
FLAMAND, Pierre	Agent d'assurance	124, Montée Mercier Beaux-Rivages (Québec) J0W 1H0

2- Siège social

Le siège social de la corporation est situé:

Mont-Laurier (Québec)

3- Conseil d'administration

Les administrateurs provisoires de la corporation sont:

- M. Jacques Brisebois
- M. Jocelyn Séguin
- M. Pierre Flamand

4- Immeubles

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 1 000 000 \$

ou

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à

5 - Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

- ⇒ Mettre sur pied et gérer un guichet multi-services à l'entrepreneuriat adapté au milieu;
- ⇒ Élaborer un plan local d'action en matière de développement économique et de développement de l'emploi;
- ⇒ Élaborer toute stratégie locale liée au développement de l'entrepreneuriat et des entreprises, incluant les entreprises de l'économie sociale;
- ⇒ Servir de comité aviseur auprès du Centre local d'emploi (CLE);
- ⇒ Remplir tout autre mandat que le gouvernement pourrait lui confier;
- ⇒ Remplir tout autre mandat que le milieu pourrait lui confier;
- ⇒ Mettre sur pied des fonds d'investissements en collaboration avec les partenaires économiques du milieu;
- ⇒ Promouvoir l'expansion économique du territoire de la M.R.C. par la tenue d'activités de prospection.
- ⇒ Faire toutes les choses pertinentes aux fins de réaliser les objets ci-haut mentionnés.

6 - Autres dispositions (selon le cas)

- ⇒ Le conseil d'administration est composé de dix (10) administrateurs; ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la Loi sur les compagnies.
- ⇒ Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun:
 - a) faire des emprunts de deniers sur le crédit de la corporation;
 - b) émettre des obligations ou autres valeurs de la corporation et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;
 - c) hypothéquer les immeubles et les meubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la corporation.
- ⇒ Nonobstant les dispositions du Code civil du Québec, consentir une hypothèque, même ouverte, sur une universalité de biens, meubles ou immeubles, présents ou à venir, corporels ou incorporels, le tout conformément à l'article 34 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations.
- ⇒ En cas de liquidation de la corporation ou de distribution des biens de la corporation, ces derniers seront dévolus à la M.R.C. d'Antoine-Labelle.

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD)
DE LA M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE ÉLUS
LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE FONDATION
DU 15 JANVIER 1998**

- ◆ Mme Francine Asselin-Bélisle, secteur des municipalités, mairesse de Lac-Saguay, restauratrice;
- ◆ M. François Bourret, secteur des coopératives, directeur du service aux entreprises de la Caisse populaire de Mont-Laurier, trésorier du conseil d'administration du CLD;
- ◆ M. Jacques Brisebois, secteur des municipalités, maire de Mont-Laurier, président du conseil d'administration du CLD;
- ◆ M. Martin Després, secteur du milieu des affaires, directeur de la Société d'initiative et de développement des artères commerciales (SIDAC) de L'Annonciation;
- ◆ Mme Sylvie Fiola, secteur des organisme communautaires, directrice du Centre de bénévolat Léonie Bélanger de Mont-Laurier;
- ◆ M. Pierre Flamand, secteur des municipalités, maire de Beaux-Rivages, agent d'assurances;
- ◆ M. Robert Lefebvre, secteur des syndicats, travailleurs à l'usine Panfibre de Mont-Laurier, membre de la Fraternité nationale des charpentiers, menuisiers, forestiers et travailleurs d'usine (FTQ);
- ◆ M. Gilles Létourneau, secteur des institutions, président de la Commission scolaire Pierre-Neveu, secrétaire du conseil d'administration du CLD;
- ◆ M. Gilbert Pilote, secteur des municipalités, membre du conseil provisoire de la nouvelle municipalité récemment regroupée de Ferme-Neuve, cadre scolaire;
- ◆ M. Jocelyn Séguin, secteur des municipalités, maire de l'Annonciation, éducateur, vice-président du conseil d'administration du CLD;
- ◆ M. Jacques Léonard, député de Labelle, ou son représentant (membre non votant);
- ◆ M. Jean-Guy Tremblay, sous-ministre au Secrétariat au développement de la région des Laurentides ou son représentant (membre non votant);
- ◆ M. Robert Pilote, directeur du Centre Travail Québec (membre non votant);
- ◆ Le directeur du CLD (membre non votant).

**Centre local de développement
de la MRC des Laurentides**

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38)

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes supplémentaires à

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DES LAURENTIDES
(S.D.E.L.)

changeant sa dénomination sociale en celle de

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA
MRC DES LAURENTIDES

et confirmant le ou les document(s) ci-annexé(s).

FAIT À QUÉBEC LE 15 JANVIER 1998

*Déposées au registre le 15 janvier 1998
sous le matricule 1144016012*



Gouvernement
du Québec
L'Inspecteur
général des
institutions
financières

R180D72L10C62JA

Inspecteur général des institutions financières

Contresignataire

**COPIE CONFORME D'UNE RESOLUTION AUTORISANT LE CHANGEMENT
DE LA DENOMINATION, DES OBJETS ET CERTAINES AUTRES
DISPOSITIONS DES LETTRES PATENTES DE LA Compagnie**

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DES LAURENTIDES (S.D.E.L.)**

**IL EST RESOLU de modifier les lettres patentes de la
compagnie de la façon suivante:**

**1.- La dénomination sociale de la compagnie sera
dorénavant:**

**"CENTRE LOCAL DE DEVELOPPEMENT DE
LA MRC DES LAURENTIDES"**

**2.- Les objets de la compagnie seront dorénavant les
suivants:**

- a) Mettre sur pied et gérer un guichet multi-services à l'entrepreneuriat adapté à la MRC des Laurentides;
- b) Elaborer un plan local d'action en matière de développement économique et de développement de l'emploi;
- c) Elaborer toute stratégie locale liée au développement de l'entrepreneuriat et des entreprises, incluant les entreprises de l'économie sociale;
- d) Servir de comité aviseur auprès du Centre local d'emploi (CLE);

- e) Remplir tout autre mandat que le gouvernement pourrait lui confier;

3.- Les dispositions de la rubrique "AUTRES DISPOSITIONS" des lettres patentes sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes:

- a) Le conseil d'administration est composé de vingt-cinq (25) administrateurs. Ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la Loi sur les compagnies;
- b) Les membres peuvent, lors d'une assemblée, destituer un administrateur de la compagnie. L'avis de convocation de l'assemblée doit mentionner qu'une telle personne est passible de destitution et préciser la principale faute qu'on lui reproche;
- c) Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun, adopter une résolution pour:
 - i) Faire des emprunts de deniers sur le crédit de la compagnie;
 - ii) Emettre des obligations ou autres valeurs de la compagnie ou les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;
 - iii) Hypothéquer les immeubles et les meubles et autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la compagnie;
- d) La compagnie exerce son activité dans un but non lucratif pour ses membres. Tous les bénéfices réalisés par la compagnie serviront à promouvoir ses objets.

Lors de la liquidation de la compagnie, les

biens seront remis à un autre groupement sans but lucratif exerçant une activité analogue ou encore à la Municipalité Régionale de Comté des Laurentides ou ayants droits. L'organisme à qui sera dévolu les biens ne doit pas avoir le pouvoir de distribuer des bénéfices à un membre pendant son existence ou lors de sa liquidation.

Je, soussigné, secrétaire de la compagnie, certifie par les présentes que la résolution qui précède a été dûment adoptée lors d'une assemblée générale spéciale des membres convoqués à cette fin et régulièrement tenue le 16ième jour de décembre 1997 et les membres de la compagnie ont adopté par le vote d'au moins les 2/3 des membres, lesdites résolutions.


Secrétaire

- iii) Hypothéquer les immeubles et les meubles et autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la corporations ;
- d) La corporation exerce son activité dans un but non lucratif pour ses membres. Tous les bénéfices réalisés par la corporation serviront à promouvoir ses objets.

Lors de la liquidation de la corporation, les biens seront remis à un autre groupement sans but lucratif exerçant une activité analogue ou encore à la Municipalité Régionale de Comté des Laurentides ou ayants droit. L'organisme à qui sera dévolu les biens ne doit pas avoir le pouvoir de distribuer des bénéfices à un membre pendant son existence ou lors de sa liquidation.

7- ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

7.1 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION ET D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

RÉS.97.12.16.357

Sur proposition de Lise Bélanger, dûment appuyée par Robert Girard, **IL EST RÉSOLU** de nommer Me François Bertrand et Louise Cossette respectivement président et secrétaire d'élection.

7.2 PRÉSENTATION DE LA MISE EN CANDIDATURE ET DES COLLÈGES ÉLECTORAUX

Me Bertrand explique le procédé de mise en candidature et les secteurs des différents collèges électoraux. Chaque participant est invité à se diriger vers son collège électoral où auront lieu les élections.

Le président annonce l'élection des personnes suivantes au siège déterminé :

Louise Corbeil	mairresse, région Labelle
Claude Cousineau	maire et préfet
Jean-Guy Galipeau	maire, région Ouest
Maurice Giroux	maire, région St-Jovite/Mont-Tremblant
Mario Bessette	secteur agricole
Patricia Tremblay	secteur commercial
Lise Caya	secteur communautaire
Pierre Filteau	secteur coopératif
Jean-Guy Bousquet	secteur culturel
Georges Lemieux	secteur financier
Georges Labonté	secteur forestier
Lucette Mailhot	secteur institutionnel-Éducation
Bernard Piché	secteur institutionnel- Santé
Marc Bergeron	secteur manufacturier
Yvan Paradis	secteur professionnel et des services
Jean-Marie Fortin	secteur touristique- entreprise privée

Pierre Brisson
Claude Masson

secteur touristique- OSBL
secteur des travailleurs

8- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de Pierre Brisson, dûment appuyé par Diane Chamberland IL EST
RÉSOLU de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 21h30.



Louise Cossette
secrétaire

**Centre local de développement
de la Municipalité régionale de comté
(MRC) de Deux-Montagnes**

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38)

L'inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes supplémentaires à

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DE DEUX-MONTAGNES

changeant sa dénomination sociale en celle de

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
(MRC) DE DEUX-MONTAGNES

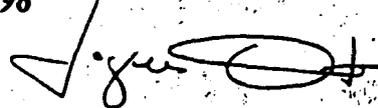
et confirmant le ou les document(s) ci-annexé(s).

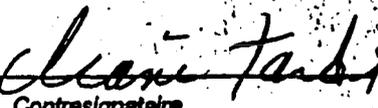
FAIT À QUÉBEC LE 19 FÉVRIER 1998

Déposées au registre le 19 février 1998
sous le matricule 1141296534



Gouvernement
du Québec
L'inspecteur
général des
institutions
financières


Inspecteur général des institutions financières


Contresignataire

E280D74L35C620A



Gouvernement du Québec
L'inspecteur général
des institutions financières

**REQUÊTE POUR LETTRES PATENTES
SUPPLÉMENTAIRES MODIFIANT:**
les pouvoirs ou les objets;
les biens immobiliers ou les
revenus en provenant ;
la dénomination sociale;
les autres dispositions;
le siège social;
le nombre des administrateurs.

Loi sur les compagnies, L.R.Q., c. C-38
Partie III

À l'inspecteur général des institutions financières:

La requête de la corporation ~~Corporation de développement économique de Deux-~~
Montagnes
(dénomination sociale)

EXPOSE QUE:

- 1- Votre requérante a été constituée en corporation le 22 octobre 1980 par lettres patentes émises en vertu de la Loi sur les compagnies.
- 2- La résolution numéro 98-15 adoptée le 28 janvier 1998 modifiant:

<input checked="" type="checkbox"/> les pouvoirs ou les objets	<input checked="" type="checkbox"/> les autres dispositions
<input type="checkbox"/> les biens immobiliers ou les revenus en provenant	<input type="checkbox"/> le siège social
<input checked="" type="checkbox"/> la dénomination sociale	<input checked="" type="checkbox"/> le nombre des administrateurs

Centre local de développement de la Municipalité régionale de comté
(MRC) de Deux-Montagnes
(nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu)

- 3- Cette résolution autorise les administrateurs mentionnés dans la résolution à signer tous les documents nécessaires à l'obtention des lettres patentes supplémentaires.
- 4- Les lettres patentes supplémentaires ne sont pas demandées dans un but illégal mais de bonne foi et dans l'intérêt de votre requérante.

En conséquence, votre requérante vous demande d'accorder des lettres patentes supplémentaires pour modifier:

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> les pouvoirs ou les objets | <input checked="" type="checkbox"/> les autres dispositions |
| <input type="checkbox"/> les biens immobiliers ou les revenus en provenant | <input type="checkbox"/> le siège social |
| <input checked="" type="checkbox"/> la dénomination sociale | <input checked="" type="checkbox"/> le nombre des administrateurs |

Et, nous avons signé à Deux-Montagnes le 1998/01/28 année / mois / jour

[Signature]

(administrateur autorisé)

[Signature]

(administrateur autorisé)

[Signature]

C-603 (05-95)

AFFIRMATION SOLENNELLE

1- Dénomination sociale

Centre local de développement de la Municipalité régionale de
(dénomination sociale de la corporation)
comté (MRC) de Deux-Montagnes

2- Déclaration d'un signataire de la requête

Je, André Dumoulin
(nom)

Contractuel pour Nortel N.Y. D.Y. / C.A.L.
(profession)

250, 23e avenue Deux-Montagnes
(n°. rue municipale, code postal)

Québec J7R 4H9

affirme solennellement que:

- 1- Je suis le vice-président de la corporation.
- 2- Les faits énoncés dans la requête sont vrais et suffisants.

ET J'AI SIGNÉ: *André Dumoulin*
(signature)

3- Affirmation solennelle

Affirmé solennellement devant moi à DEUX-MONTAGNES

le 1998.02.06
...année / mois / jour

[Signature]
(signature du commissaire à l'assèmentation)

District judiciaire _____
ou
Numéro matricule _____
ou
Qualité AVOUCATE

RÉSOLUTION

Résolution no 98-15

Il est résolu de remplacer:

- Les pouvoirs ou les objets
- La dénomination sociale
- Les autre dispositions
- Le nombre des administrateurs

de la façon suivante:

Les nouveaux objets doivent être les suivants:

Promouvoir le développement économique, social et culturel et sans limiter la portée de ce qui suit et précède :

- Exécuter, sur autorisation du ministre, tout autre mandat provenant des ministères et organismes du gouvernement concernés par le développement local.

La Corporation poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tous profits ou autres gains de semblable nature que pourrait faire la Corporation seront utilisés uniquement pour la poursuite de ses objets.

La mission

- Soutenir le maintien et la création d'emplois viables à l'intérieur de l'ensemble du territoire de la MRC.
- Créer, avec l'ensemble des partenaires privés-publics impliqués dans la région, un environnement global propice au développement de l'entrepreneuriat dans toutes ses formes et aux investissements, et plus particulièrement ceux générateurs d'emplois viables sur le territoire.
- Promouvoir, dans les sphères de l'économie de marché et celles de l'économie sociale, la mise en place d'un environnement économique et d'une culture entrepreneuriale privés-publics reconnaissant comme fondamentales les valeurs de coopération, de solidarité, de flexibilité et de partenariats entre l'ensemble des acteurs de la collectivité régionale et locale.

Les Mandats

Voici une liste non exhaustive des mandats qui seront confiés au CLD

- Favoriser la concertation des partenaires et faciliter leur intégration à l'intérieur des différents réseaux de façon à renforcer la solidarité régionale.

- Élaborer une stratégie locale liée au développement de l'entrepreneuriat et des entreprises oeuvrant tant dans les sphères de l'économie de marché que celle de l'économie sociale.
- Élaborer un plan d'action local en matière d'économie et d'emploi.
- Gérer et administrer tous les programmes, toutes les enveloppes budgétaires et tous les fonds qui pourraient lui être confiés.
- Aux fins susmentionnées, mettre sur pied un guichet multi-services à l'entrepreneuriat proposant une gamme diversifiée de services de première ligne permettant d'accroître la qualité et le dynamisme de notre environnement économique.
- Moduler, avec les partenaires du milieu, les axes prioritaires pour l'enseignement professionnel et technique et la formation de la main-d'oeuvre, le tout en réponse aux besoins des entreprises et du milieu.
- Servir de comité aviseur auprès du Centre local d'emploi.

Copie certifiée de la résolution no 98-15
de la Corporation de développement économique de Deux-Montagnes

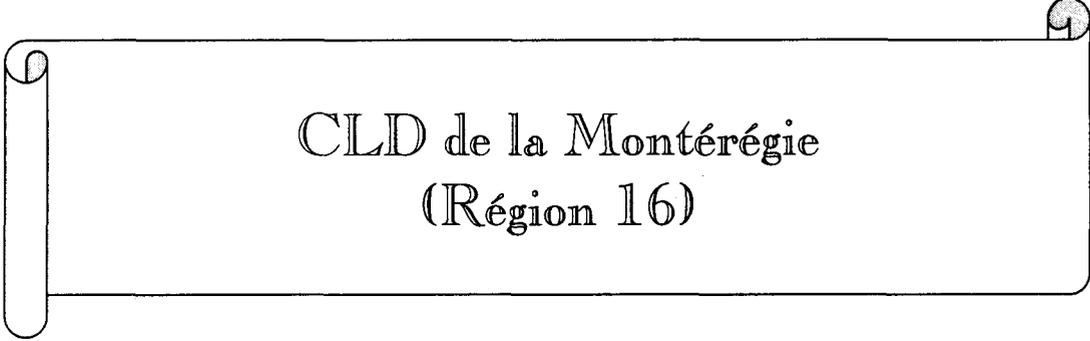
adoptée par le vote d'au moins 2/3 des membres présents à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin et tenue le 28 janvier 1998.



André Dumoulin
Vice-président

ADMINISTRATEURS DU CLD DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES

Milieu	Nom	Organisme	Titre	Téléphone
Municipal	Jean Prévost	Ville de Saint-Eustache	Maire	974-5014
Municipal	Pierre-Benoît Forget	Ville de Deux-Montagnes	Maire	473-8898
Municipal	Michel Lacasse	Ville de Ste-Marthe-sur-le-Lac	Conseiller	472-7310
Municipal	Gilles Auclair	Municipalité de St-Joseph-du-Lac	Maire	623-1072
Municipal	Jacques Séguin	Municipalité de Pointe-Calumet	Maire	473-5930
Municipal	Yvan Patry	Municipalité d'Oka Paroisse	Maire	479-8333
Municipal	Jean Ouellette	Municipalité d'Oka Village	Maire	479-8388
Municipal	Jean-Paul Carrières	Municipalité de St-Placide	Maire	258-2305
Affaires	Guy Beaudry	CIBC	Directeur	472-6175
Affaires	François Allard	Pharmacie Jean Coutu	Administrateur	473-3911
Affaires	Olivier Barolet	Meubles Sereco & Busch	Directeur des finances	479-8299
Communautaire	Lise Savard	Grenier Populaire des Basses Laurentides	Directrice générale	623-5891
Communautaire	Diane Grenier	Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de Deux-Montagnes	Directrice générale	974-2473
Communautaire	Ghislain Labonté	La Maison des Jeunes de St-Eustache (Le Graffiti Café rencontre)	Directeur	491-3221
Agriculture	Christian Macle	Société d'agriculture de Deux-Montagnes	Directeur exécutif	258-2713
Institutionnel	René Bourassa	Commission scolaire de la Seigneurie des Mille Îles	Directeur	433-5480
Institutionnel	Francine Sénécal	CEGEP Lionel Groulx	Directrice générale	430-3120 (226)
Institutionnel	Gylaine Boucher	CLSC Jean-Olivier Chénier	Directrice générale	491-1233
Travailleurs	Réjean Dubé	Fédération des travailleurs du Québec		472-8140
Travailleurs	Gisèle Auger	Travailleurs unis de l'alimentation et commerces		623-0106
Coopératif	À désigner			
Coopté	Martin Soucy	Serpo	Directeur général	479-1980
Coopté	Samir Kachami	Atelier Samir Kachami	Président directeur général artistique	688-6461
Coopté	Joëlle Montpetit	Transpotech Inc.	Propriétaire et présidente	974-2200
Coopté	Gérald Brown	G. Brown Construction Inc.	Président	473-0933
Autochtone	À désigner			



CLD de la Montérégie
(Région 16)

**Centre local de développement
de la région d'Acton**

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38)

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes supplémentaires à

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION D'ACTON INC.

changeant sa dénomination sociale en celle de

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT
DE LA RÉGION D'ACTON

et confirmant le ou les document(s) ci-annexé(s).

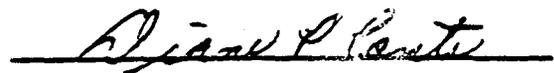
FAIT À QUÉBEC LE 20 JANVIER 1998

*Déposées au registre le 20 janvier 1998
sous le matricule 1142107086*



N880D76L80C7LJB


Inspecteur général des institutions financières


Contratsignataire

RÉSOLUTION

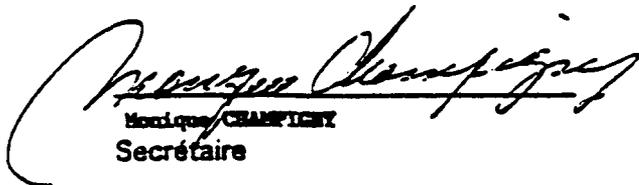
IL EST RÉSOLU:

DE modifier les objets et la dénomination sociale de la façon suivante:

1. De modifier les objets afin qu'ils soient dorénavant les suivants:
Voir l'annexe «A» ci-jointe laquelle fait partie intégrante des présentes.
2. De modifier la dénomination sociale de la corporation CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION D'ACTON INC. en celle de CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION D'ACTON, ladite modification prenant effet à compter de la date de l'émission des lettres patentes supplémentaires.
3. D'autoriser **Richard GAUTHIER**, président, et **Monique CHAMPIENT**, secrétaire, à signer les lettres patentes supplémentaires;
4. De donner mandat auxdits administrateurs, signataires des lettres patentes supplémentaires, de délivrer ces lettres patentes supplémentaires en un exemplaire à l'inspecteur général des institutions financières chargé de l'administration de la partie III de la Loi sur les compagnies et de poser tout acte nécessaire pour donner effet au présente règlement;
5. D'autoriser le conseil d'administration de la corporation à annuler le présent règlement avant qu'il n'y soit donné suite.

Copie certifiée de la résolution de la corporation CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION D'ACTON INC. adoptée par le vote d'au moins les 2/3 des membres présents à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin et tenue le 9 décembre 1997.

Signé à Acton Vale ce 9 décembre 1997.


Monique CHAMPIENT
Secrétaire

ANNEXE A.

Les nouveaux objets doivent être les suivants:

Promouvoir le développement économique, social et culturel et sans limiter la portée de ce qui précède:

- Regrouper ou coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat et assurer le financement de ces services;
- Élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi;
- Élaborer en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
- Agir en tant que comité consultatif auprès du centre local d'emploi de son territoire;
- Exécuter, sur autorisation du ministre, tout autre mandat provenant des ministères et organismes du gouvernement concernés par le développement local;

La Corporation poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tous profits ou autres gains de semblable nature que pourrait faire la Corporation seront utilisés uniquement pour la poursuite de ses objets.

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT
DE LA RÉGION D'ACTON**

NOM	SECTEUR	POSTE
Richard Gauthier, maire Municipalité de St-Théodore d'Acton	Municipal	Président
Denis Valiquette, propriétaire Marché D & R Valiquette	Affaires et commerces	Vice-Président
Monique Champigny, mairesse Municipalité de Roxton Falls et Préfet de la MRC d'Acton	Municipal	Secrétaire-Trésorière
René Charbonneau, président Société culturelle et artistique de la région d'Acton	Culturel	Administrateur (exécutif)
Luc Côté, Directeur général Camoplast gr. Composite camion	Affaires et commerces	Administrateur (exécutif)
Jocelyn Couture, directeur général de la Caisse Populaire d'Acton Vale	Coopératif	Administrateur (exécutif)
Pierrette Duperron, Mairesse Municipalité de St-Nazaire	Municipal	Administrateur (exécutif)
Normand Dauphinais, conseiller Municipalité d'Upton	Municipal	Administrateur

Paul-Émile Laliberté, maire Municipalité de St-André d'Acton	Municipal	Administrateur
Monique Laplante, mairesse municipalité de Ste-Christine	Municipal	Administrateur
Serge Leclerc, conseiller Municipalité de Roxton Cantons	Municipal	Administrateur
Claude Peiry, maire Municipalité de Béthanie	Municipal	Administrateur
Louis-Paul Phaneuf, conseiller Municipalité de St-Ephrem d'Upton	Municipal	Administrateur
Claude Roy, conseiller Ville d'Acton Vale	Municipal	Administrateur
Claude Mayer, président directeur général, Camoguid	Affaires et commerces	Administrateur
Yvan Aubé, directeur Polyvalente Robert-Ouimet	Institutionnel, Éducation	Administrateur
Gaëtan Chevanelle, président CLSC La Chênaie	Institutionnel, Santé	Administrateur
Claude Rinfret, conseiller syndical, conseil conjoint du Québec (SVTI)	Travailleurs	Administrateur

Jérôme Benoît, représentant Table communautaire	Communautaire	Administrateur
Léandre Cusson, représentant Comité tourisme	Tourisme	Administrateur
Annie Quesnel, directrice générale, Carrefour-Jeunesse Emploi comté Johnson	Jeunes	Administrateur
Pierre Thibault, représentant Table agro-alimentaire	Agro-Alimentaire	Administrateur
à déterminer	CLE	Administrateur
à déterminer	Sous-ministre	Administrateur
Gérald Guindon, directeur général du C.I.D de la région d'Acton inc.	Direction générale	Administrateur



CLD du Centre-du-Québec
(Région 17)

**Centre local de développement
de l'Érable**

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38)

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes supplémentaires à

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DE L'ÉRABLE

changeant sa dénomination sociale en celle de

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT
DE L'ÉRABLE (CLDE)

et confirmant le ou les document(s) ci-annexé(s).

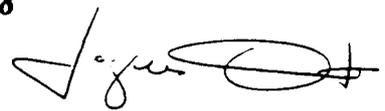
FAIT À QUÉBEC LE 9 FÉVRIER 1998

*Déposées au registre le 9 février 1998
sous le matricule 1142618157*



Gouvernement
du Québec
L'Inspecteur
général des
institutions
financières

R780D77L51C82FA


Inspecteur général des institutions financières


Contresignataire

RÉSOLUTION

Résolution n° — de l'assemblée générale spéciale tenue le 20 janvier 1998

Il est résolu de remplacer les pouvoirs ou les objets
 modifier les biens immobiliers ou
 abroger les revenus en provenant
 la dénomination sociale
 les autres dispositions
 le siège social
 le nombre des administrateurs

de la façon suivante:

Les pouvoirs et objets de la Corporation sont les suivants :

Promouvoir le développement économique, social et culturel, et sans limiter la portée de ce qui précède :

- Mettre sur pied un guichet multi-services à l'entrepreneurship en concertant les organismes travaillant déjà dans ce domaine;
- Regrouper ou coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat et assurer le financement de ces services;
- Élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi;
- Élaborer en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneurship, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
- Agir en tant que comité consultatif auprès du centre local d'emploi de son territoire;
- Exécuter, sur autorisation du ministre, tout autre mandat provenant des ministères et organismes du gouvernement concernés par le développement local.

La corporation poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tous profits ou autres gains de semblable nature que pourrait faire la corporation seront utilisés uniquement pour la poursuite de ses objets.

Copie certifiée de la résolution n° _____

de la corporation Corporation de développement économique de l'Erable
(dénomination sociale)

adoptée par le vote d'au moins les 2 / 3 des membres présents à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin et tenue le 20e jour de janvier 1998.


(signature du secrétaire)

RÉSOLUTION

Résolution n° de l'assemblée générale spéciale tenue le 20 janvier 1998

- Il est résolu de
- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> remplacer | <input type="checkbox"/> les pouvoirs ou les objets |
| <input checked="" type="checkbox"/> modifier | <input type="checkbox"/> les biens immobiliers ou les revenus en provenant |
| <input type="checkbox"/> abroger | <input checked="" type="checkbox"/> la dénomination sociale |
| | <input type="checkbox"/> les autres dispositions |
| | <input type="checkbox"/> le siège social |
| | <input type="checkbox"/> le nombre des administrateurs |

de la façon suivante:

La dénomination sociale de la corporation est changée de *Corporation de développement économique de l'Érable* à *Centre local de développement de l'Érable* (CLDE)

Copie certifiée de la résolution n° _____

de la corporation Corporation de développement économique de l'Érable
(dénomination sociale)

adoptée par le vote d'au moins les 2 / 3 des membres présents à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin et tenue le 20e jour de janvier 1998


(signature du secrétaire)

RÉSOLUTION

Résolution n° _____ de l'assemblée générale spéciale tenue le 20 janvier 1998

- Il est résolu de
- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> remplacer | <input type="checkbox"/> les pouvoirs ou les objets |
| <input checked="" type="checkbox"/> modifier | <input type="checkbox"/> les biens immobiliers ou les revenus en provenant |
| <input type="checkbox"/> abroger | <input type="checkbox"/> la dénomination sociale |
| | <input checked="" type="checkbox"/> les autres dispositions |
| | <input type="checkbox"/> le siège social |
| | <input type="checkbox"/> le nombre des administrateurs |

de la façon suivante:

Emprunts et transactions financières

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun :

- Faire des emprunts de deniers sur le crédit de la corporation;
- Émettre des obligations ou autres valeurs de la corporation et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables.
- Hypothéquer les immeubles et les meubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la corporation.

Nonobstant les dispositions du Code civil du Québec, consentir une hypothèque, même ouverte, sur une université de biens meubles ou immeubles, présents ou à venir, corporels ou incorporels, le tout conformément à l'article 34 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations.

Liquidation

Au cas de liquidation de la corporation ou de distribution des biens de la corporation, ces derniers seront dévolus à une organisation à but non lucratif poursuivant des fins similaires.

Copie certifiée de la résolution n° _____

de la corporation Corporation de développement économique de l'Erable
(dénomination sociale)

adoptée par le vote d'au moins les 2 / 3 des membres présents à une assemblée générale spéciale convoquée

à cette fin et tenue le 20e jour de janvier 1998


(signature du secrétaire)

RÉSOLUTION

Résolution n° _____ de l'assemblée générale spéciale tenue le 20 janvier 1998

- Il est résolu de
- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> remplacer | <input type="checkbox"/> les pouvoirs ou les objets |
| <input checked="" type="checkbox"/> modifier | <input type="checkbox"/> les biens immobiliers ou
les revenus en provenant |
| <input type="checkbox"/> abroger | <input type="checkbox"/> la dénomination sociale |
| | <input type="checkbox"/> les autres dispositions |
| | <input checked="" type="checkbox"/> le siège social |
| | <input type="checkbox"/> le nombre des administrateurs |

de la façon suivante:

Le siège de la Corporation est établi en la ville de Plessisville.

Copie certifiée de la résolution n° _____

de la corporation Corporation de développement économique de l'Erable
(dénomination sociale)

adoptée par le vote d'au moins les 2 / 3 des membres présents à une assemblée générale spéciale convoquée
à cette fin et tenue le 20e jour de janvier 1998.


(signature du secrétaire)

RÉSOLUTION

Résolution n° _____ de l'assemblée générale spéciale tenue le 20 janvier 1998

- Il est résolu de
- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> remplacer | <input type="checkbox"/> les pouvoirs ou les objets |
| <input checked="" type="checkbox"/> modifier | <input type="checkbox"/> les biens immobiliers ou
les revenus en provenant |
| <input type="checkbox"/> abroger | <input type="checkbox"/> la dénomination sociale |
| | <input type="checkbox"/> les autres dispositions |
| | <input type="checkbox"/> le siège social |
| | <input checked="" type="checkbox"/> le nombre des administrateurs |

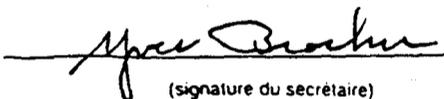
de la façon suivante:

Le conseil d'administration est composé de seize (16) administrateurs; ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la Loi sur les compagnies.

Copie certifiée de la résolution n° _____

de la corporation Corporation de développement économique de l'Erable
(dénomination sociale)

adoptée par le vote d'au moins les 2 / 3 des membres présents à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin et tenue le 20e jour de janvier 1998.


(signature du secrétaire)

Conseil d'administration
du Centre local de développement de l'Érable

- × M. Jacques Martineau, maire Ville de Plessisville & membre désigné, président
- × M. Denis Marois, préfet & membre désigné, 1^{er} vice-président
- × M. Yves Brochu, membre désigné, mouvement coopératif, secrétaire
- × M. Marc Morin, représentant éducation et formation professionnelle, trésorier
- × Mme France Fradette, représentant communautaire, économie sociale, aînés, femmes administratrice désignée
- M. André Pellerin, maire Ville de Princeville & membre désigné
- M. André Morissette, maire Laurierville & membre désigné
- M. Bertrand Fortier, maire St-Pierre-Baptiste & membre désigné
- M. Tony Cillis, représentant industriel, commercial et entreprises de service
- M. Laurent Dubois, représentant santé et services sociaux
- Mme Chantal Doyon, représentante agroalimentaire
- M. Richard Gosselin, représentant travailleurs et syndicats, et jeunes
- M. Jules Malenfant, représentant touristique, culturel, loisirs, sports et plein air

Sans droit de vote

- × M. Gaétan Desilets, sous-ministre adjoint région Centre-du-Québec
- × M. Jacques Doyon, directeur général Centre Local de Développement de l'Érable
- × M. Gilles Lallier, directeur général Centre Local de l'Emploi
- M. Jacques Baril, député d'Arthabaska
- M. Jean-Guy Paré, député de Lotbinière
- M. Roger Lefebvre, député de Frontenac

Le 25 février 1998

X : Membre du Comité Exécutif

**Centre local de développement
de la M.R.C. de Bécancour inc.**

LETTRES PATENTES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38, art. 218)

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en corporation sous la dénomination sociale

LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT
DE LA M.R.C. DE BÉCANCOUR INC.

FAIT À QUÉBEC LE 28 JANVIER 1998

*Déposées au registre le 28 janvier 1998
sous le matricule 1147400395*



R850L55C93L02JA


Contresignataire

1 - Requérants

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénom	Profession ou occupation habituelle	Adresse domiciliaire (N°, rue, municipalité, code postal)
RICHARD Maurice	Préfet	14305 Boulevard Bécancour Bécancour, Québec. GOX 2H0
ST-PIERRE Guy	Préfet suppléant	2080 Route 218, Manseau Québec. GOX 1V0
BARIL Marie-Claire	Mairesse	2132 Rang St-Alphonse Fortierville, Québec. GOS 1J0
DEMERS Pierre	Maire	111 rue Demers, St-Pierre les Becquets, Québec. GOX 2Z0

2 - Siège social

Le siège social de la corporation est situé:

Ville de Bécancour, Québec. GOX 1G0

3 - Conseil d'administration

Les administrateurs provisoires de la corporation sont: tous les requérants ci-dessus mentionnés.

4 - Immeubles

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à cent millions de dollars (100,000,000.00);

ou

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à

5- Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

Promouvoir le développement économique, social et culturel et sans limiter la portée de ce qui précède:

- Regrouper ou coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat et assurer le financement de ces services;
- Elaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi;
- Elaborer en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
- Agir en tant que comité consultatif auprès du centre local d'emploi de son territoire;
- Exécuter, sur autorisation du ministre, tout autre mandat provenant des ministères et organismes du gouvernement concernés par le développement local.

La corporation poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tous profits ou autres gains de semblable nature que pourrait faire la corporation seront utilisés uniquement pour la poursuite de ses objets.

6- Autres dispositions (*selon le cas*)

1. ACTIONS

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun, adopter un règlement pour acquérir des actions de sociétés par actions.

2. ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration est composé de vingt-deux (22) administrateurs; ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la Loi sur les compagnies.

3. EMPRUNT

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun:

- a) faire des emprunts de deniers sur le crédit de la corporation;
- b) émettre des obligations ou autres valeurs de la corporation et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;
- c) hypothéquer les immeubles et les meubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la corporation.

Nonobstant les dispositions du Code civil du Québec, consentir une hypothèque, même ouverte, sur une universalité de biens meubles ou immeubles, présents ou à venir, corporels ou incorporels, le tout conformément à l'article 34 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations.

**CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT
DE LA MRC DE BÉCANCOUR**

**Membres du Conseil d'administration
(17 février 1998)**

NOM	ORGANISME	TITRE
MEMBRES ÉLUS (avec droit de vote)		
à être désigné ultérieurement	réserve Wólinak	
ARMAND, Guy	mouvement coopératif	administrateur
BARIL, Marie-Claire	MRC de Bécancour	administratrice
BLAIS, Jean-Marc	table "industries"	vice-président E
CORRIVEAU, Jean-Claude	table "industries"	administrateur
DEMERS, Pierre	MRC de Bécancour	administrateur E
DESAULNIERS, Pierre	membre désigné par l'assemblée générale	E
DION, Caroline	table "communautaire"	administratrice
DUCHARME, Francyne	table "femmes"	administratrice
DUBOIS, Jean-René	table "santé et services sociaux"	administrateur
FORTIN, Ginette	table "commerces et services"	administratrice E
GOUPIL, Pierre	table "tourisme"	administrateur
LAPERRIÈRE, Serge	table "commerces et services"	administrateur
LEMIEUX, Jacques	table "agroalimentaire et forestier"	administrateur
RICHARD, Annie	table "jeunes"	administratrice E
RICHARD, Maurice	MRC de Bécancour	préfet
RHEAULT, Jacques	table "travailleurs(euses) et syndicats"	administrateur
ST-PIERRE, Guy	MRC de Bécancour	administrateur E
TOUTANT, Serge	table "éducation"	administrateur
MEMBRES D'OFFICE (sans droit de vote)		
DÉSILETS, Gaétan	Secrétariat au développement des régions (SRD)	sous-ministre adjoint E
LALLIER, Gilles	Centre local d'emploi (CLE)	directeur E
ST-PIERRE, Alain	CLD de la MRC de Bécancour	responsable administratif E
OBSERVATEURS (sans droit de vote)		
MORIN, Michel	comté de Nicolet-Yamaska	député
PARÉ, Jean-Guy	comté de Lotbinière	député

E : Membres de l'Exécutif